
Présidence : Pologne**1364^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : jeudi 24 mars 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 h 05
Reprise : 15 heures
Suspension : 18 heures
Reprise : 10 heures (vendredi 25 mars 2022)
Clôture : 11 heures

2. Président : Ambassadeur A. Hałaciński
Ambassadeur M. Czaplinski

Président, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation en Ukraine, Fédération de Russie (annexe 1)

Motion d'ordre : Ukraine, Président

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : AGRESSION EN COURS DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE CONTRE L'UKRAINE

Ukraine (annexe 2), France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 3), Canada (annexe 4), États-Unis d'Amérique (annexe 5) (PC.DEL/416/22), Suisse (PC.DEL/429/22 OSCE+), Royaume-Uni (annexe 6), Géorgie (annexe 7), Turquie (annexe 8), Norvège (annexe 9), Portugal (annexe 10), Biélorussie (PC.DEL/435/22 OSCE+), France-Union européenne, Assemblée parlementaire de l'OSCE (PA.GAL/15/22 OSCE+), Président

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU DIRECTEUR DU BUREAU DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME (BIDDH)**

Président, Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/431/22), Royaume-Uni, Fédération de Russie (annexe 11), Arménie (PC.DEL/443/22), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/417/22), Azerbaïdjan (PC.DEL/448/22 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/440/22), Turquie (annexe 12), Kirghizistan, Saint-Siège (annexe 13), Kazakhstan (annexe 14), Turkménistan, Canada (PC.DEL/420/22 OSCE+), Suisse (PC.DEL/421/22 OSCE+), Macédoine du Nord (annexe 15), Norvège (annexe 16), Ouzbékistan, Italie, Ukraine (PC.DEL/436/22), Bosnie-Herzégovine, France-Union européenne, Assemblée parlementaire de l'OSCE (PA.GAL/16/22 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : **AFFAIRES COURANTES**

- a) *Crimes que l'Ukraine commet avec le soutien d'un certain nombre d'États participants de l'OSCE* : Fédération de Russie (annexe 17), Président, France-Union européenne, Ukraine, France, Canada (annexe 18), Norvège, Lituanie (annexe 19)
- b) *Vingt-troisième anniversaire de l'agression de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie* : Serbie (annexe 20), Fédération de Russie (annexe 21)
- c) *Réponse de l'OTAN à la crise humanitaire au Kosovo* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/428/22), France, Albanie (annexe 22), Royaume-Uni, Italie, Allemagne (annexe 23), Canada (annexe 24), Bosnie-Herzégovine (annexe 25)
- d) *Aggression de l'Azerbaïdjan contre l'Artsakh et l'Arménie avec la participation directe de la Turquie et de combattants terroristes étrangers – faits récents* : Arménie (annexe 26), Azerbaïdjan (PC.DEL/449/22 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Réunion du Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, avec le Ministre espagnol des affaires étrangères, de l'Union européenne et de la coopération, S. E. M. J. M. Albares Bueno, tenue le 17 mars 2022* : Président

- b) *Réunion du Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, avec le Représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme, S. E. M. E. Gilmore, tenue le 17 mars 2022 : Président*
- c) *Déclaration commune du Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, et de la Secrétaire générale de l'OSCE, M^{me} H. M. Schmid, sur la situation en Ukraine, publiée le 18 mars 2022 : Président*
- d) *Réunion du Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, avec le Ministre irlandais des affaires étrangères et de la défense, S. E. M. S. Coveney, tenue le 18 mars 2022 : Président*
- e) *Réunion du Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, avec le Ministre roumain des affaires étrangères, S. E. M. B. Aurescu, tenue le 21 mars 2022 : Président*
- f) *Réunion du Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, avec le Ministre des affaires étrangères de la Macédoine du Nord, S. E. M. B. Osmani, tenue le 21 mars 2022 : Président*
- g) *Réunion du Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, avec la Ministre suédoise des affaires étrangères, S. E. M^{me} A. Linde, tenue le 22 mars 2022 : Président*
- h) *Conversation téléphonique entre le Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, et le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, S. E. M. A. J. Blinken, tenue le 22 mars 2022 : Président*

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit de la Secrétaire générale : Directrice du Centre de prévention des conflits*
- b) *Incidences de l'approbation tardive ou de la non-approbation du budget et de la prorogation du mandat de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine : Directrice du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/42/22 OSCE+)*

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Discours annuel sur l'état de la nation intitulé « Un nouveau Kazakhstan : sur la voie de la rénovation et de la modernisation », que le Président de la République du Kazakhstan a prononcé le 16 mars 2022 : Kazakhstan (annexe 27)

4. Prochaine séance :

Jeudi 31 mars 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1364
24 March 2022
Annex 1

FRENCH
Original: RUSSIAN

1364^e séance plénière
Journal n° 1364 du CP, point 2

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Je tiens à soulever une fois de plus des objections de procédure au premier point proposé à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil permanent de l'OSCE.

Monsieur le Président, vous persistez à refuser d'agir conformément aux dispositions des Règles de procédure régissant l'établissement des ordres du jour du Conseil permanent (paragraphe IV.1C)1 et IV.1C)3), qui devraient tenir compte des vues exprimées par tous les États participants.

Nous continuons de considérer que ce point, qui est déjà devenu permanent, est politiquement biaisé, reflétant les approches de certains États participants, et ouvertement discriminatoire à l'égard des représentants russes. De telles actions délibérées sont contraires au mandat de la Présidence en exercice, qui a été approuvé par le Conseil ministériel réuni à Porto en 2002 et qui est contraignant.

Une fois de plus, nous demandons instamment à la Présidence polonaise d'assurer des opportunités équitables pour tous de participer aux débats menés au Conseil permanent.

Nous demandons que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance du Conseil permanent de l'OSCE de ce jour.

Merci de votre attention.



1364^e séance plénière
Journal n° 1364 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION UKRAINIENNE

Monsieur le Président,

Depuis déjà un mois maintenant, l'Ukraine défend sa liberté, sa souveraineté et sa démocratie contre la guerre d'agression menée par la Russie.

Et cela après avoir repoussé pendant huit ans l'agression armée et la guerre hybride russes, au cours desquelles la Russie a menti au monde entier et nié sa participation directe.

Nous sommes reconnaissants à tous nos partenaires, alliés et amis de leur soutien au peuple ukrainien et de leur solidarité avec ce dernier en ces temps tragiques pour l'ensemble de l'OSCE.

Ce qui devait être pour la Russie une campagne de quelques jours s'est avéré être la plus grave catastrophe en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale.

Le nombre de morts causés par la guerre d'agression que mène la Russie est dévastateur.

La Russie réduit en cendres des villes entières.

Des civils sont tués délibérément par des bombardements aveugles.

Au total, 121 enfants ont péri en Ukraine depuis le début des attaques russes, plus de 167 ayant été blessés.

La Russie a endommagé 548 structures éducatives, dont 220 écoles, 155 jardins d'enfants et 40 autres installations, telles que des centres de réadaptation, des installations sportives, des écoles d'art et des bibliothèques.

Les forces russes ont déjà détruit 3 500 infrastructures en Ukraine.

En prenant pour cible les infrastructures essentielles, la Russie dévoile ses intentions, qui sont de susciter une crise humanitaire en Ukraine.

D'après l'Organisation des Nations Unies, quelque 10 millions d'Ukrainiens ont déjà quitté leurs foyers, fuyant l'invasion russe.

Et ce, après seulement un mois.

En violation du droit international humanitaire, les forces russes utilisent des armes à sous-munitions dans des zones peuplées, comme l'a déjà confirmé le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

De plus, il y a deux jours, il a été signalé que des bombes au phosphore avaient été utilisées dans les faubourgs de Kiev.

Comme l'atteste le bombardement de l'usine de produits chimiques Sumykhimprom en début de semaine, les actions des troupes russes deviennent de plus en plus dangereuses.

Alors que des incendies de forêt ont éclaté aux alentours de la centrale nucléaire de Tchernobyl occupée par les Russes et que le risque d'accident nucléaire augmente, la Russie fait également planer sur l'Europe la menace d'un incident chimique.

C'est ainsi qu'agissent les terroristes d'État de la Russie.

En même temps, la Russie exploite depuis des années l'idée qu'elle participe, sans que l'on sache comment, à la lutte contre le néonazisme.

Cependant, alors qu'elle défend des monuments, elle continue de causer des pertes en vies humaines.

Boris Romachenko, qui avait survécu aux camps de concentration de Buchenwald, Peenemünde, Dora et Bergen-Belsen, est mort chez lui à Kharkiv vendredi dernier à l'âge de 96 ans au cours d'un bombardement russe.

Il avait été pendant de nombreuses années Vice-Président du Comité international Buchenwald-Dora.

Il a survécu au nazisme mais pas au « russisme ».

Ces atrocités russes nous rappellent nos pires souvenirs du passé.

Les villes ukrainiennes de Marioupol, Tchernihiv, Kharkiv, Izioum et d'autres sont assiégées.

La situation à Marioupol est particulièrement désolante.

À ce jour, près de 100 000 personnes sont encore dans la ville.

Elles sont soumises à un blocus complet – ni nourriture ni eau ni médicaments indispensables – et à des bombardements constants.

Toutes nos tentatives de mettre en place des couloirs humanitaires sûrs pour les résidents de Marioupol sont bloquées par les envahisseurs russes.

Il y a deux jours, un des convois humanitaires a été purement et simplement intercepté par des troupes russes.

Nous pensons que les « couloirs verts » et les convois humanitaires pourraient fonctionner s'ils bénéficiaient du soutien des acteurs internationaux compétents, y compris ceux qui œuvrent pour le compte de l'Organisation des Nations Unies et de l'OSCE.

La présence d'acteurs internationaux sur le terrain est indispensable pour l'évaluation des besoins, qui est déterminante pour une action humanitaire internationale ciblée, opportune et coordonnée, laquelle n'a que trop tardé.

Comme le consul général de Grèce, dernier diplomate de l'Union européenne évacué de Marioupol, l'a fait observer, « Marioupol viendra s'ajouter à la liste des villes qui ont été détruites complètement par la guerre », aux côtés de « Guernica, Coventry, Alep, Grozny [et] Leningrad ».

Les générations à venir s'en souviendront.

Les diplomates russes doivent être « fiers » de ces accomplissements de la direction de leur pays et de son armée.

Dans d'autres villes sous le contrôle de la Russie, la situation humanitaire se dégrade aussi rapidement.

Les envahisseurs russes procèdent à des représailles contre les résidents de Kherson et tentent d'y établir des autorités quasi-autonomes.

Le 21 mars, les Russes ont ouvert le feu sur des manifestants pacifiques sur la place de la liberté à Kherson, blessant un homme âgé.

Les envahisseurs croient qu'ils peuvent briser la résistance des Ukrainiens par la brutalité, comme cela se fait d'habitude en Russie. Mais ils se méprennent tout simplement sur l'Ukraine et son peuple.

Qui plus est, la Russie utilise ses navires de guerre pour exercer un blocus sur l'Ukraine, dont la ville d'Odessa, depuis la mer.

La Russie a l'intention de couper les itinéraires commerciaux de l'Ukraine et d'affamer les villes et les bourgs côtiers du pays. La communauté internationale ne peut pas ne pas s'en apercevoir et ne pas y réagir. Il est grand temps de fermer les ports internationaux aux navires russes.

Estimés collègues,

Des soldats russes affamés et démoralisés pillent et tuent.

Ils appellent cela le passage à l'autosuffisance. En réalité, c'est du vol avalisé par le Kremlin.

La guerre non provoquée et injustifiée que mène la Russie constitue également un sinistre rappel de plus que les femmes sont parmi les plus vulnérables dans les situations de conflit armé.

D'après le parquet général d'Ukraine, l'identité de l'un des soldats russes responsable du viol d'une femme après avoir tué son conjoint et terrorisé leur petit enfant a été établie. Des informations faisant état de nombreux crimes sexuels commis par des soldats russes en Ukraine nous parviennent des diverses zones occupées.

Permettez-moi également de vous rappeler le sort des habitants des territoires occupés du Donbass et de la Crimée.

Ces citoyens ukrainiens sont tenus en otage par la Russie depuis maintenant huit ans.

Comme à l'époque de Staline, les Ukrainiens sont déportés de force en Russie en violation du droit international humanitaire.

Au cours de la seule journée du 19 mars, la Russie a réinstallé de force 2 389 enfants du Donbass.

De plus, elle continue d'enrôler des milliers de résidents masculins des zones temporairement occupées des régions de Donetsk et de Louhansk ainsi que de la Crimée temporairement occupée.

Ils sont envoyés sur les positions avancées des troupes russes pour y servir de chair à canon.

Voilà pour la « protection » et la « libération » promises par la Russie !

En réalité, ces personnes n'ont aucun droit ni choix et, en définitive, elles sont condamnées à une mort certaine. C'est la finalité du concept tant vanté du « Russkiy Mir » (Monde russe).

Peu importe ce que les diplomates russes disent dans leurs déclarations.

Et, à présent, il semble que la Russie ait ouvert un deuxième front – contre la réalité.

Je ne fais pas seulement référence à la diffusion de fausses nouvelles relatives à des laboratoires biologiques et à des « oiseaux de combat infectés » ou autres absurdités à propos de l'Ukraine.

J'ai également à l'esprit la persécution dont font l'objet les personnes qui, en Russie, donnent le moindre signe de vouloir connaître la vérité sur la guerre de Poutine en Ukraine.

Estimés collègues,

Ces quelques derniers jours, nous avons entendu le Kremlin se plaindre de plus en plus fréquemment de l'Occident.

Pourquoi ? Parce que le monde libre s'est levé pour défendre l'ordre fondé sur des règles qui repose sur la Charte des Nations Unies et le droit international.

Contrairement à la Russie et au Président Poutine, qui ont décidé de faire voler en éclats tous les principes fondamentaux de l'OSCE et de déclencher une guerre tous azimuts en Europe.

Toutefois, Vladimir Poutine devrait au moins trouver en lui le courage d'admettre que c'est lui qui a décidé de sacrifier l'avenir d'un pays de 140 millions d'habitants à ses rêves néo-impérialistes.

Plutôt que de blâmer le reste du monde, le Kremlin doit changer de politique et de cap.

La Russie doit mettre fin à la guerre, retirer ses troupes, rétablir l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, qui incluent la Crimée, et, cela va de soi, assumer la responsabilité de tous les crimes commis contre le peuple ukrainien. De plus, la Russie doit donner des assurances qu'une telle agression ne se reproduira jamais et revenir au respect des principes du droit international.

Enfin, mais ce n'est pas le moins important, j'ai également une question pour les diplomates biélorusses : voulez-vous vraiment partager l'entière responsabilité de toutes ces atrocités avec la Russie et ruiner complètement la réputation de votre pays ?

Je vous saurais gré de joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Merci, Monsieur le Président.

1364^e séance plénière

Journal n° 1364 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE

La délégation française, représentant le pays qui exerce la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole au représentant de l'UE, qui a fait la déclaration suivante :

Un mois s'est écoulé depuis que le Président Poutine a déclenché sa guerre dévastatrice contre l'Ukraine avec la participation du régime de Loukatchenko en Biélorussie en sa qualité de coagresseur. Nous assistons à un acte d'agression militaire sans précédent commis par la Russie contre un pays voisin souverain et indépendant, l'Ukraine, en violation flagrante du droit international et des principes fondamentaux sur lesquels reposent l'ordre international fondé sur des règles. Depuis le début de cette guerre, au moins 925 civils ont été tués et 1 496 blessés, d'après le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui estime que le nombre réel de victimes sera beaucoup plus élevé. En outre, plus de dix millions de personnes ont été contraintes de quitter leur foyer en moins d'un mois et, si la majorité d'entre elles sont des déplacées internes, plus de 3,5 millions de personnes, dont 1,5 million d'enfants, ont fui vers d'autres pays. Nombre d'entre elles sont profondément traumatisées.

L'UE condamne dans les termes les plus fermes possibles la guerre d'agression préméditée, non provoquée, injustifiée et brutale menée par le Président Poutine. Les attaques délibérées dirigées contre les civils sont interdites par le droit international humanitaire. Il existe des commencements de preuves que les attaques aveugles commises par la Russie dans des zones densément peuplées et contre ceux qui fuient les zones de guerre, ainsi que contre des infrastructures civiles, y compris des hôpitaux et des écoles, pourraient constituer des crimes de guerre. Nous exigeons que la Russie mette fin immédiatement et sans condition à ses actions militaires et qu'elle retire l'ensemble de ses troupes de l'intégralité du territoire ukrainien. De même, La Russie doit cesser sa campagne de désinformation et ses cyberattaques menées par l'État. Nous demandons également de nouveau à la Biélorussie de respecter ses obligations internationales et d'arrêter de faciliter l'agression russe. L'UE soutient résolument le droit naturel de légitime défense de l'Ukraine, ainsi que les efforts déployés par les forces armées ukrainiennes pour défendre l'intégrité territoriale et la population de l'Ukraine conformément à l'article 51 de la Charte des Nations Unies.

La Russie n'a aucun droit, en vertu du droit international, de recourir unilatéralement à la force sur le territoire d'un pays tiers et porte l'entière responsabilité de ces actes d'agression militaire et de toutes les destructions et pertes en vies humaines. La Cour

internationale de justice a ordonné à la Russie de suspendre immédiatement ses opérations militaires sur le territoire de l'Ukraine en déclarant qu'elle n'avait trouvé aucune preuve pour étayer les « justifications » fournies par la Russie pour cette guerre. Nous exigeons que la Russie se conforme aux mesures conservatoires ordonnées par la Cour, qui sont contraignantes en vertu du droit international. Nous soutenons également tous les efforts déployés, notamment par le procureur de la Cour international de justice, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU et l'OSCE, par l'intermédiaire du Mécanisme de Moscou et d'autres outils, pour recueillir des preuves des atrocités de cette guerre et les documenter. Les auteurs de ces graves violations des droits humains et crimes de guerre éventuels, y compris les fonctionnaires et dirigeants militaires responsables, seront tenus de rendre des comptes.

L'UE condamne dans les termes les plus fermes possibles le siège et le bombardement intense de Marioupol par la Russie, ainsi que l'intensification de l'offensive russe autour de grandes villes telles que Kiev, Tchernihiv, Zaporijia, Mykolaïv, Berdiansk et Kryvy Rih. La situation à Marioupol est catastrophique. Les troupes russes ont pilonné la ville par des tirs d'artillerie, de roquettes et de missiles, qui l'ont endommagée ou détruite à plus de 90 %. Elles ont bombardé une école d'art dans laquelle 400 résidents s'étaient abrités. Ce bombardement suit celui d'un théâtre, la semaine dernière, dans lequel des civils s'étaient réfugiés et des centaines de personnes ont été piégées sous les débris dans un sous-sol. Elles ont également coupé l'accès à l'électricité, au chauffage, à l'eau potable, à la nourriture et aux fournitures médicales, suscitant à dessein une catastrophe humanitaire, dont Moscou a imputé de façon répréhensible la responsabilité à l'Ukraine pour avoir refusé de se rendre. D'après les autorités locales, au moins 2 300 personnes ont péri dans la ville et, dans certains cas, il n'y a pas eu d'autre possibilité que d'enterrer les morts dans des charniers. Nous sommes atterrés par les informations émanant, entre autres, de Human Rights Watch selon lesquelles les forces russes utilisent des armes à sous-munitions contre des civils, y compris dans trois attaques distinctes à Mykolaïv.

Ces attaques impitoyables et délibérées contre des civils et des infrastructures civiles sont éhontées et totalement inacceptables. Comme l'ONU, nous appelons la Fédération de Russie à accepter d'urgence un cessez-le-feu durable afin de permettre le passage sûr des civils qui souhaitent partir et de se conformer à son obligation de garantir la liberté de circulation et l'accès sûr de ceux qui fournissent une aide humanitaire. Comme dans toutes les situations de conflit ou de déplacement, les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables aux abus des droits humains et leurs droits doivent être sauvegardés et respectés.

Nous condamnons fermement les enlèvements de maires démocratiquement élus et de représentants locaux par les forces armées russes et appelons à leur libération immédiate. Toute tentative de la Russie de procéder à des référendums illégaux afin de créer des structures administratives alternatives illégitimes en Ukraine sera considérée comme nulle et non avenue. À cet égard, nous sommes impressionnés par la détermination et le courage des résidents de Kherson, qui s'opposent pacifiquement à toute tentative des forces armées russes de prendre le contrôle de la ville.

La guerre menée par Poutine en Ukraine va de pair avec une répression de grande ampleur et systématique des droits humains et des libertés fondamentales en Russie. Nous condamnons vivement la propagande et la campagne de désinformation menées par la Russie à tous les niveaux et dans toutes les enceintes. Par l'intermédiaire de ses sbires propagandistes, le Kremlin favorise activement le militarisme et le chauvinisme, tout en

privant brutalement le peuple russe de sa liberté d'expression et d'autres libertés et droits fondamentaux. Comme le Représentant pour la liberté des médias l'a fait observer la semaine dernière, les médias sont soumis à une censure rigoureuse, notamment l'interdiction de décrire la guerre infligée par la Russie comme une guerre ou même de dire « non à la guerre ». La liberté de réunion pacifique est bafouée grossièrement, des manifestants pacifiques se faisant régulièrement arrêter. Qui plus est, le pouvoir judiciaire a perdu depuis longtemps son indépendance, comme l'attestent les décisions politiquement motivées des tribunaux, en particulier dans le cas du dirigeant de l'opposition Alexeï Navalny. Les actions impitoyables de la Russie violant gravement le statut du Conseil de l'Europe, le pays a été exclu de l'organisation la semaine dernière. Il est regrettable que le Président Poutine ait privé ses citoyens de la possibilité de saisir la Cour européenne des droits de l'homme, limitant ainsi davantage l'accès des citoyens russes à des voies de recours. Il y néanmoins en Russie des personnes courageuses, comme la journaliste Marina Ovsyannikova, qui s'opposent à la propagande officielle. Nous saluons le courage de celles et de ceux qui, en Russie, défendent les valeurs de la démocratie, de la liberté et de la paix à un coût personnel élevé et soulignons l'importance de lutter contre la campagne de propagande en informant le peuple russe de la guerre en Ukraine.

Monsieur le Président, soyons clairs : l'utilisation d'armes chimiques et biologiques, où que ce soit, à quelque moment que ce soit, par qui que ce soit et quelles que soient les circonstances, est inacceptable et enfreint le droit international interdisant l'utilisation de telles armes. Les tentatives persistantes de désinformation de la Russie à propos de laboratoires biologiques et chimiques en Ukraine n'ont aucune substance ni crédibilité. L'Ukraine s'acquitte fidèlement des obligations qui lui incombent au titre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU et un certain nombre d'autres organisations, dont l'OSCE et l'UE, lui fournissent une assistance à cet égard. En cas d'incident biologique ou chimique, la Russie en porterait l'entière responsabilité.

L'Union européenne et ses partenaires transatlantiques et qui partagent la même optique ont réagi avec force et d'une manière sans précédent à l'agression russe en imposant aux responsables de cette attaque illicite les sanctions les plus étendues et les plus dures de l'histoire de notre Union. Nous avons également sanctionné des personnes clés en Biélorussie pour leur participation à la facilitation de l'agression militaire russe depuis le territoire biélorusse. Nous sommes prêts à adopter de nouvelles mesures restrictives si le Président Poutine n'arrête pas l'agression militaire et n'y renonce pas.

L'UE réaffirme son soutien et son attachement indéfectibles à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières et de ses eaux territoriales internationalement reconnues. L'Ukraine, comme tout État souverain, a le droit naturel de choisir son propre avenir et sa propre destinée. En ces temps difficiles, nous nous tenons aux côtés du peuple ukrainien et de ses institutions et représentants démocratiquement élus. L'UE et ses États membres continueront de fournir un soutien politique, financier, matériel et humanitaire ainsi qu'un abri à celles et ceux qui fuient la guerre. Nous sommes également résolus à fournir une aide pour la reconstruction d'une Ukraine démocratique une fois que l'assaut russe aura été repoussé. L'Ukraine fait partie de notre famille européenne.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.

La République de Macédoine du Nord¹, le Monténégro¹ et l'Albanie¹, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, la Géorgie, l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration.

1 La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1364
24 March 2022
Annex 4

FRENCH
Original: ENGLISH

1364^e séance plénière
Journal n° 1364 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Merci.

Je souhaiterais demander d'emblée que ma déclaration soit jointe au journal de la séance.

Monsieur le Président,

Je tiens à exprimer la profonde gratitude du Canada à l'observateur en chef, M. Çevik, et à toute son équipe pour leur attachement dévoué à la Mission spéciale d'observation en Ukraine et pour leur travail de longue haleine visant à accroître la transparence et à atténuer les tensions dans le pays. Nous vous remercions également, cher Halit, des efforts entrepris pour évacuer les membres de la mission qui ont pu quitter la zone du conflit et du soutien que vous continuez d'apporter aux membres nationaux de la mission qui sont encore sur place.

Monsieur le Président,

Un mois s'est écoulé depuis que le Président Poutine a lancé cette guerre. Un mois au cours duquel des hôpitaux ont été bombardés, des civils innocents ont été tués, des infrastructures critiques et civiles ont été prises pour cible et d'éventuels crimes de guerre ont été commis. La situation à Marioupol est une catastrophe humanitaire causée uniquement par les actions de l'armée russe qui continue de détruire la ville et d'empêcher l'aide humanitaire d'arriver. Comme nos collègues ukrainiens et de l'Union européenne viennent de le décrire de façon très convaincante, la population et les villes d'Ukraine paient un tribut horrible et indéniable. Je souscris pleinement à leurs déclarations.

La détermination et la résilience du peuple ukrainien face aux horreurs qui lui sont infligées sont également indiscutables. L'anticipation par Poutine d'une courte guerre victorieuse et d'une rapide capitulation ukrainienne s'est avérée illusoire. Jour après jour et semaine après semaine, les Ukrainiens apportent la preuve de leur engagement à défendre leur liberté et leur patrie. Le courage et le sacrifice dont l'Ukraine fait preuve au cours de ses heures les plus sombres est une leçon d'humilité pour nous tous.

Face à cette résistance, il apparaît de plus en plus évident que la guerre menée par Poutine ne peut que conduire à de nouvelles dévastations non seulement pour l'Ukraine mais

également pour le peuple russe. Ayant subi de lourdes pertes sur le terrain, non seulement Poutine n'a pas réussi à atteindre ses objectifs stratégiques dans cette guerre que tous les Russes sont tenus d'appeler une « opération militaire spéciale », mais les coûts qu'il a encourus chez lui, pour l'économie et les citoyens russes, sont considérables. En l'espace d'un mois seulement, en réaction à la guerre brutale menée par Poutine contre l'Ukraine, la Russie est devenue l'un des pays les plus sanctionnés de la planète. En réaction à la guerre menée par Poutine contre l'Ukraine, la Russie est confrontée depuis presque un mois à une fuite massive de capitaux, au quasi-tarissement de l'investissement étranger et à la fermeture de son marché boursier. Du fait de la guerre que Poutine mène contre l'Ukraine, les Russes sont confrontés à une inflation extrême et à une pénurie de produits de base, des centaines d'entreprises ayant quitté le pays, ce qui n'est pas passé inaperçu. Du fait de la guerre que Poutine mène contre l'Ukraine, l'espace aérien a été fermé aux compagnies aériennes russes, les pièces de rechange se font rares et, par conséquent, les possibilités de fuir sont limitées pour les Russes. Nous voyons des centaines de milliers d'entre eux fuir ; fuir la répression de Poutine et fuir devant la disparition de ce qu'ils percevaient comme un avenir pour eux en Russie. Cela ne devait pas se produire. Poutine seul a infligé cela au peuple russe. Il est le seul responsable des conséquences de ses actions.

Monsieur le Président,

À la suite de l'invasion lancée par Poutine et alors que le peuple ukrainien continue de résister courageusement à cette guerre brutale, le Kremlin a pris des mesures encore plus rigoureuses contre la dissension et la libre circulation de l'information. Il procède à l'arrestation de milliers de manifestants antiguerre et interdit des sites des médias sociaux. Dans le cadre d'une nouvelle tentative d'exercer un contrôle total sur le discours tenu au niveau national, le Kremlin a institué de lourdes peines de prison pour ce qu'il considère comme la diffusion de fausses informations sur la guerre. La vérité elle-même a été qualifiée d'« extrémiste » et les opposants politiques sont condamnés arbitrairement à des peines injustes. Malgré cela, les Russes accèdent à des médias indépendants à l'extérieur du pays. Ils apprennent que l'armée russe bombarde des villes ukrainiennes et tue des civils. Ils doivent concilier la destruction de villes à majorité russophone comme Kharkiv et Marioupol avec les allégations du Kremlin relatives à la « prévention du génocide » contre la population russophone de l'Ukraine. Le discours du Kremlin ne l'emportera pas en définitive face à la réalité.

Monsieur le Président,

Le Président Poutine ne fera que causer plus de pertes pour le peuple russe plus sa guerre contre l'Ukraine se poursuivra. Les pertes massives et les coûts catastrophiques qu'il inflige au peuple ukrainien sont terribles. Les Ukrainiens ne devraient pas laisser les tentatives d'un seul homme de raviver un rêve néo-impérialiste ruiner leur avenir et les Russes non plus.

Merci.

1364^e séance plénière

Journal n° 1364 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Merci, Monsieur le Président.

Nous marquons aujourd'hui le vingt-neuvième jour de la guerre odieuse et non provoquée du Président Poutine contre l'Ukraine. Nous avons assisté à un mois de souffrance. Un mois au cours duquel des enfants sont devenus orphelins. Un mois de cruauté barbare infligée à des citoyens pacifiques.

Plus de 3,5 millions de réfugiés ont fui l'Ukraine. Plus de dix millions sont déplacés à l'intérieur du pays. Au moment où nous parlons, d'innombrables familles se tassent dans des abris anti-bombes sans chauffage, eau ou nourriture. Des mères réconfortent des enfants affamés alors que des explosions retentissent en surface.

De l'autre côté de la frontière, le dirigeant s'adresse à une foule massée dans un stade. Il porte une veste onéreuse provenant des meilleures enseignes européennes. Le symbole « Z » est inscrit partout, il est le nouveau symbole infâme de cette guerre cruelle. On peut lire sur une grande bannière « Pour un monde sans nazisme ».

Pendant ce temps, comme l'a indiqué mon collègue ukrainien, Boris Romantschenko, un rescapé de l'Holocauste âgé de 96 ans qui a été emprisonné dans les camps de concentration nazis de Peenemuende, Dora, Buchenwald et Bergen Belsen, est mort sous les bombardements russes à son domicile de Kharkov le 18 mars.

Les représentants de la Russie sont-ils à ce point cyniques, dépourvus de valeurs morales et sans cœur qu'ils se permettent d'agir ainsi tout en appelant à un « monde sans nazisme » ?

Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler les paroles du grand poète russe et lauréat du prix Nobel, Joseph Brodsky, écrites il y a des décennies mais sinistrement prémonitoires. Faisant référence aux justifications passées de la guerre, Brodsky a écrit :

« Les évocations de l'histoire sont ici parfaitement absurdes. Chaque fois que l'on dit appuyer sur la gâchette pour rectifier les erreurs du passé, on ment... On appuie toujours sur la gâchette par intérêt personnel et on cite l'histoire pour se dégager de toute responsabilité

ou ôter tout scrupule. Aucun homme ne possède une capacité rétrospective suffisante pour justifier ses actes, surtout le meurtre. »

Gardons tous à l'esprit cet avertissement.

Monsieur le Président, au moyen de bombardements et de tirs d'artillerie destructeurs, la Russie a réduit à néant de nombreuses villes ukrainiennes autrefois très animées. Des soldats russes ont pillé sans vergogne des entreprises et des résidences privées. Et la Russie continue de mentir au monde entier tout en poursuivant sa guerre d'agression, comme l'Europe n'en a pas connu depuis 1945.

À Kiev, au centre de l'avenue Peremohy (avenue de la Victoire) se dresse un obélisque portant l'inscription : Au héros de la ville de Kiev. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Union soviétique a déclaré que Kiev, Sébastopol et Odessa étaient des « villes héroïques » en raison de la résistance acharnée opposée aux envahisseurs nazis, malgré un coût élevé. Aujourd'hui, Kharkiv, Tchernihiv, Marioupol, Kherson, Hostomel et Volnovakha rejoignent cette liste de villes héroïques. Des villes comme Soumi et Irpine sont désormais connues dans le monde entier. La résistance ukrainienne dans ces villes, comme d'autres bourgs et villages, a été sans compromis. Elle est une source d'inspiration. Elle a également été tragique. Et elle n'était pas nécessaire.

Les nombreux exemples d'actes héroïques accomplis par les forces ukrainiennes et de simples citoyens tranchent avec les manifestations de l'invasion barbare et bâclée de la Russie, marquée par la violence, les enlèvements et l'intimidation des civils, des responsables locaux, des journalistes et du clergé. On signale la réinstallation forcée de civils, y compris d'enfants, de l'Ukraine vers la Russie, ainsi que des enlèvements de représentants démocratiquement élus, de journalistes et d'autres personnes qui osent dénoncer l'agression de la Russie. Le rédacteur en chef du média « Novy Den » a été enlevé à Kakhovna le 12 mars. Il a déclaré que ses ravisseurs voulaient le « briser » pour dire à tous les journalistes : « vous serez anéantis ». Il est clair que le Kremlin craint par-dessus tout la vérité. Mais la vérité éclatera. Et ceux qui tentent de légitimer cette guerre diabolique porteront à jamais ce fardeau, qu'ils soient cyniques, cruels ou qu'ils aient subi un lavage de cerveau.

Monsieur le Président, comme le Secrétaire d'État Blinken l'a annoncé hier, les États-Unis estiment que des membres des forces russes ont commis des crimes de guerre en Ukraine. Cette analyse sérieuse est fondée sur un examen minutieux des informations émanant de sources publiques et des services de renseignement. Nous sommes déterminés à établir les responsabilités, en utilisant tous les outils disponibles. C'est pourquoi nous nous sommes associés à 44 autres États participants de l'OSCE pour mettre en place une mission d'experts, avec le soutien de l'Ukraine. Les travaux de la mission éclaireront les dispositifs internationaux chargés d'établir les responsabilités, y compris les poursuites pénales, le cas échéant.

Le monde entier exigera de la Russie qu'elle réponde de ses actes en Ukraine. Nous avons vu des vidéos qui montrent les forces russes tirant sur des manifestants pacifiques, des maisons de retraite, des hôpitaux, des centres commerciaux, des écoles et des églises. Le 18 mars, les troupes russes ont arrêté Oleh Nikolayev, prêtre orthodoxe, à Berdyansk et l'ont emmené dans un lieu tenu secret. Il est toujours porté disparu. Des organisations non

gouvernementales signalent qu'au moins 28 lieux de culte ou centres religieux ont été touchés par des attaques russes au cours du mois dernier, notamment des cathédrales orthodoxes, la synagogue de Kharkiv et des mosquées à Kostriantynivka et Marioupol.

Monsieur le Président, les forces russes ont tiré sur des centrales nucléaires et des usines chimiques sans se soucier le moins du monde du risque de catastrophe écologique et humanitaire qu'elles provoquaient. Les forces russes ont tué et blessé des journalistes ukrainiens et internationaux. Des cas de viols commis par les forces russes ont été signalés. Il semble que la Fédération de Russie tombe chaque jour de plus en plus bas.

Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi le peuple ukrainien a résisté si farouchement : la Russie tente d'effacer son pays de la carte, détruisant au passage le travail des générations passées et présentes.

Mais la Russie échouera. L'Ukraine vaincra. Et les États-Unis maintiendront le cap, en fournissant à l'Ukraine une assistance en matière de sécurité et une aide humanitaire sans précédent, aussi longtemps qu'il le faudra. Les sanctions imposées à la Russie ont déjà paralysé son économie et l'ont exclue du système financier international. La Russie et la Biélorussie sont des États parias. Et ce n'est pas fini si elles ne changent pas de voie.

Pendant que nous sommes ici réunis à Vienne, l'OTAN tient un sommet extraordinaire à la suite de l'agression brutale de la Russie. À l'issue du sommet, le Président Biden se joindra aux dirigeants du G7 et s'adressera au Conseil européen. Les dirigeants de l'OTAN, du G7 et de l'Union européenne continueront d'envoyer un signal clair et unanime à la Russie : nous restons plus unis que jamais et déterminés à aider l'Ukraine à se défendre contre cette agression non provoquée, à affaiblir la machine de guerre russe, à préserver les droits humains en Ukraine et dans les pays voisins, et à renforcer l'OTAN en consolidant son dispositif sur le flanc est.

Cette guerre dure depuis un mois seulement, mais elle entachera à jamais le régime du Kremlin. Aux représentants de la Fédération de Russie, je dis : mettez-y fin maintenant, sauvez la vie de vos propres soldats, de nombreux jeunes conscrits dupés pour se battre, parfois contre les membres de leur propre famille, et mettez fin à cette souffrance insensée. Vous ne faites pas que tuer et piller un voisin pacifique, vous menez votre propre pays à la ruine. Mettez fin à cette guerre maintenant.

Merci, Monsieur le Président. Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.



1364^e séance plénière
Journal n° 1364 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Merci, Monsieur le Président.

Je suis reconnaissant à l'Ambassadeur Çevik d'avoir informé le Conseil permanent ce matin. Je le prie de transmettre les remerciements les plus sincères du Royaume-Uni à l'ensemble de son personnel, tant les membres internationaux que les membres ukrainiens de la Mission, pour tout le travail accompli et pour tout ce qu'ils continuent de faire pour nous. L'expérience accumulée, les compétences acquises et les contacts établis par la Mission au cours des huit dernières années restent inestimables. Je saisis également cette occasion pour présenter mes condoléances personnelles et celles de ma délégation pour le décès de Maryna Fenina, qui reste dans nos pensées, de même que toutes les victimes ukrainiennes de l'agression russe.

Monsieur le Président, un mois jour pour jour s'est écoulé depuis que le Président Poutine a choisi de mener sa guerre contre l'Ukraine.

Il y a un mois, aux premières heures du jeudi 24 février, le monde s'est réveillé au son des bombes lâchées sur les villes ukrainiennes, découvrant que la Russie avait lancé une invasion préméditée, non provoquée et totalement injustifiée de son voisin souverain et démocratique. Le même jour, mon ministre des affaires étrangères s'est joint à des dizaines d'autres membres de ce même conseil pour condamner la violation par la Russie des principes les plus fondamentaux de la Charte des Nations Unies et du droit international, ainsi que son mépris flagrant des principes et des engagements de l'OSCE.

Le Gouvernement russe a prétendu agir en faveur de la paix. En réalité, il a déclenché une guerre d'agression.

Malheureusement, dans les jours qui ont suivi, on a pu constater très clairement le mépris de la Russie pour le droit international humanitaire et sa volonté d'attaquer sans discernement les zones civiles. Le nombre de victimes civiles a rapidement augmenté à mesure que l'armée russe bombardait des immeubles résidentiels, des écoles et des hôpitaux à Kiev, Kharkiv, Soumi, Tchernihiv, Marioupol et bien d'autres endroits.

Le Gouvernement russe a prétendu de façon mensongère qu'il agissait pour protéger les populations des régions de Donetsk et de Louhansk. Mais il a fait vivre l'enfer à la population de Marioupol et aux villes de toute l'Ukraine.

Afin de mettre un terme aux effusions de sang, le 27 février, 45 États participants de l'OSCE, dont le Royaume-Uni et la Pologne, qui assure la Présidence de l'OSCE, ont appelé le Gouvernement russe à instaurer un cessez-le-feu humanitaire. Malheureusement, non seulement cet appel est resté sans réponse, mais il est apparu que la Russie prenait pour cible les couloirs d'évacuation convenus, attaquant les civils les plus vulnérables pendant qu'ils tentaient de fuir pour se mettre en sécurité.

Le Gouvernement russe prétendait respecter le droit international humanitaire, mais il a commis des atrocités contre des civils.

Alors que la guerre d'agression de la Russie se prolongeait, nous avons vu de nouvelles preuves de l'irresponsabilité de la Russie et de sa volonté de mettre en danger non seulement les Ukrainiens, mais aussi les populations de toute l'Europe. La Russie a occupé la centrale nucléaire de Tchernobyl, s'ingérant ainsi dans les activités indispensables du personnel ukrainien chargé d'assurer la sécurité du site et empêchant la relève durant plusieurs jours. En bombardant la plus grande centrale nucléaire d'Europe à Zaporijia, elle est devenue le premier État à attaquer une centrale nucléaire en fonctionnement.

Monsieur le Président,

Malheureusement, ce ne sont là que quelques-uns des nombreux actes odieux perpétrés par le Gouvernement russe auxquels nous avons été confrontés le mois dernier. J'aurais pu en citer beaucoup d'autres.

La délégation russe peut continuer de chercher à nous tromper et à détourner notre attention des actions de son gouvernement. Mais cela est futile. Personne n'est dupe.

Nos collègues devraient plutôt réfléchir à ce qu'ils défendent et informer leur gouvernement à Moscou qu'il ne réussira jamais – ni dans la guerre insensée du Président Poutine, ni dans ses tentatives de diffusion de la désinformation sur cette guerre.

Alors, Monsieur le Président, que devrait faire le Gouvernement russe ? Non, que doit faire le Gouvernement russe ?

Il doit respecter le droit international humanitaire :

- Les civils doivent être autorisés à évacuer dans la direction de leur choix, et non être déportés de force vers la Russie, comme cela a été signalé de manière choquante ;
- Les organisations internationales, notamment l'OSCE, doivent pouvoir circuler en toute sécurité en Ukraine. La Russie doit autoriser l'acheminement de l'aide humanitaire ;
- La Russie doit cesser de cibler les civils et les zones civiles ; le droit international humanitaire est clair et incontestable dans ce domaine.

Monsieur le Président,

La Russie doit prendre de toute urgence les mesures susmentionnées pour des raisons humanitaires, mais elle n'aurait plus à le faire si elle mettait simplement fin immédiatement à cette guerre insensée. C'est une guerre que le Gouvernement russe a choisi de déclencher, en violation du droit international ; il peut et doit respecter le droit international et y mettre fin.

Enfin, Monsieur le Président, la Russie doit respecter de nouveau les principes et les engagements de l'OSCE qui assurent notre sécurité à tous. Elle doit respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de son voisin ukrainien. Elle doit retirer toutes ses troupes et rendre au Gouvernement ukrainien le contrôle légitime de l'ensemble du territoire ukrainien, y compris la Crimée et les régions de Donetsk et de Louhansk en Ukraine.

Par ses propres actions, le Gouvernement russe est devenu un paria sur la scène internationale, plus il persistera dans cette guerre de choix, plus il le restera.

Merci, Monsieur le Président. Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.



1364^e séance plénière
Journal n° 1364 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION GÉORGIENNE

Monsieur le Président,

Nous souscrivons à la délégation prononcée par la délégation de l'Union européenne. Permettez d'ajouter les observations ci-après au nom de mon pays.

Tout d'abord, je tiens à remercier l'Ambassadeur Çevik de l'exposé qu'il a fait aujourd'hui et à féliciter la Mission spéciale d'observation (MSO) de l'OSCE pour le précieux travail qu'elle a accompli sur le terrain, en particulier au cours des jours et des semaines épouvantables qui ont suivi l'invasion russe. Permettez-moi de vous exprimer à vous Monsieur l'Ambassadeur Çevik, ainsi qu'à la Secrétaire générale et à la Présidence polonaise, ma gratitude pour tous les efforts que vous avez déployés afin d'assurer l'évacuation en sécurité du personnel de la Mission, dont les observateurs géorgiens.

Nous pleurons avec vous la mort de la membre du personnel de la MSO, Maryna Fenina, qui a été tuée au cours du bombardement de Kharkiv le 1^{er} mars, et vous remercions du soutien que vous continuez d'apporter au personnel local.

La Géorgie soutient fermement la prorogation du mandat de la MSO au-delà du 31 mars, et nous espérons que les observateurs et les autres membres du personnel de la Mission pourront bientôt revenir à leur lieu d'affectation.

Chers collègues,

Depuis un mois déjà, l'agression de la Russie contre l'Ukraine continue d'avoir des conséquences dévastatrices pour le peuple ukrainien.

Cette guerre d'agression a déjà eu des répercussions sur l'ensemble du continent européen. Dix millions de civils, dont 3,5 millions ont cherché refuge dans des pays voisins, ont été contraints de fuir leur foyer en Ukraine. Il s'agit d'une crise humanitaire majeure. Les infrastructures civiles, y compris des maternités, des hôpitaux et des maisons pour personnes âgées, sont ciblées brutalement et directement, ce qui multiplie le nombre de victimes. Les actions de la Russie constituent une violation flagrante du droit international humanitaire, qui interdit explicitement les attaques contre les civils et les infrastructures civiles.

Comme vous le savez, la situation humanitaire dans les villes de Marioupol, Kherson et Sumy est désastreuse : leurs résidents sont confrontés à des pénuries critiques et potentiellement fatales de nourriture, d'eau et de médicaments. Il est encore plus atterrant que les attaques se poursuivent contre les civils qui fuient leurs foyers en empruntant les couloirs humanitaires et que la livraison des fournitures nécessaires d'urgence dans les villes assiégées soit entravée.

Nous suivons de près les rapports faisant état de pressions croissantes exercées par les forces d'occupation sur les militants de la société civile, de l'enlèvement de maires locaux élus démocratiquement et d'attaques contre des manifestants pacifiques. Ces actions doivent cesser immédiatement.

Nous suivons également avec beaucoup d'inquiétude les risques pour la sécurité environnementale, nucléaire et radiologique découlant de l'agression russe. La Géorgie soutient les efforts déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique pour jouer un rôle en la matière et stabiliser la situation, ce qui est si important pour éviter tout accident potentiel présentant un risque majeur pour l'ensemble du continent.

Monsieur le Président,

La Géorgie réaffirme son soutien indéfectible à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris la Crimée et le Donbass, ainsi qu'aux droits de navigation de l'Ukraine dans ses eaux territoriales.

Nous demandons à la Russie de mettre fin à son agression immédiatement, complètement et sans condition, de se conformer à l'arrêt de la Cour internationale de justice, de retirer ses forces et ses armements de l'intégralité du territoire ukrainien et de permettre un accès immédiat, sûr et sans entrave de tous les organismes et mécanismes internationaux d'aide humanitaire et de défense des droits de l'homme à l'ensemble du pays.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1364
24 March 2022
Annex 8

FRENCH
Original: ENGLISH

1364^e séance plénière
Journal n° 1364 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE

Monsieur le Président,

Permettez-moi de commencer par remercier l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation (MSO) de l'OSCE en Ukraine, l'Ambassadeur Yaşar Halit Çevik, pour son exposé.

Nous lui sommes personnellement reconnaissants de la rigueur et du professionnalisme dont il a fait preuve dans l'évacuation hors d'Ukraine des observateurs de la MSO. Nous sommes également reconnaissants à son équipe courageuse et dévouée, qui a été la dernière à être évacuée. Il est toujours plus facile d'affirmer que l'on va faire quelque chose que de le faire réellement. L'Observateur en chef, l'Ambassadeur Çevik, et son équipe courageuse ont mené à bien une tâche difficile au cours d'une crise sans précédent.

Comme l'Ambassadeur Çevik l'a souligné, le but initial de la MSO, à savoir « de contribuer [...] à réduire les tensions et à favoriser la paix, la stabilité et la sécurité », est encore plus pertinent aujourd'hui. L'expérience accumulée par la Mission est aujourd'hui plus nécessaire que jamais et elle sera certainement nécessaire demain. C'est pourquoi la Mission doit être préservée en tant qu'atout sans pareil de l'OSCE. Tous les États participants devraient réfléchir soigneusement au statut actuel et futur de la MSO.

Nous soutenons fermement la prorogation du mandat et du budget de la MSO au 31 mars.

Monsieur le Président,

Un mois s'est écoulé depuis le début de l'attaque non provoquée, injustifiée et illégitime de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation manifeste du droit international.

En ce moment même, la crise humanitaire en Ukraine s'aggrave avec chaque seconde qui passe.

Plus de 3,5 millions de réfugiés ont été contraints de fuir l'Ukraine et des millions ont été déplacés à l'intérieur du pays.

Quelque 13 millions de personnes ont été touchées dans les zones les plus durement éprouvées par la guerre en Ukraine et nécessitent une aide humanitaire.

Le rythme et l'ampleur du déplacement interne et de l'exode des réfugiés d'Ukraine, ainsi que les besoins humanitaires qui en résultent, continueront de s'accroître. Cette situation nous préoccupe vivement.

D'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), « Beaucoup de personnes restent bloquées dans des zones où le conflit s'aggrave et, les services essentiels étant perturbés, elles sont incapables de couvrir leurs besoins de base, dont la nourriture, l'eau et les médicaments. »

Les enfants en particulier sont dans une situation désastreuse. Rien ne saurait justifier les dangers auxquels tant de femmes et d'enfants sont confrontés actuellement. Il n'existe pas de remède au traumatisme auquel ils sont exposés.

Le 3 mars, 45 États participants de l'OSCE ont invoqué le mécanisme de Moscou pour « examiner l'impact sur le plan humanitaire et des droits humains » qu'a la situation sur le terrain. Nous suivrons les résultats à venir de cette initiative.

Le plein respect et la protection de l'infrastructure civile et des objets indispensables à la survie de la population civile doivent également être assurés.

D'après l'Organisation mondiale de la Santé, 24 établissements de santé ont été la cible d'attaques. C'est inacceptable.

Comme l'a souligné l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le patrimoine culturel ukrainien sous toutes ses formes est également menacé. Les biens culturels doivent être protégés. Mon pays a soutenu les décisions prises à l'UNESCO à cet égard.

Monsieur le Président,

Les institutions et organisations turques continuent d'exécuter des opérations d'aide humanitaire en faveur de l'Ukraine. Une équipe turque est en place au poste-frontière de Siret à la frontière entre l'Ukraine et la Roumanie pour évaluer les besoins humanitaires en Ukraine et coordonner les opérations d'assistance turques en cours. Les efforts visant à fournir une aide supplémentaire se poursuivent.

Nous saisissons cette occasion pour renouveler notre appel ferme et sincère à ce qu'un cessez-le-feu permanent soit déclaré d'urgence. L'effusion de sang actuelle doit cesser.

Nous soutenons fermement la préservation de la souveraineté, de l'unité politique et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales. Nous rejetons l'assaut en cours, tout comme nous avons rejeté la décision de reconnaître les « républiques séparatistes de Donetsk et de Louhansk » et l'annexion illégale de la Crimée.

Mon pays, comme de nombreux autres, œuvre inlassablement avec toutes les parties pour faciliter un règlement pacifique de cette crise. Nous continuerons résolument à faire pression pour la paix et à défendre le droit international. Mon pays continuera de se mobiliser en toutes occasions pour trouver une issue pacifique à cette situation.

Comme on le dit toujours, il n'y a pas de gagnants dans les guerres et il n'y a pas de perdants dans la paix. Nous espérons que tous les pourparlers en cours ouvriront la voie à un retour au dialogue et à la diplomatie.

Nous vous demandons de bien vouloir joindre notre déclaration au journal de la séance.

Merci.



1364^e séance plénière
Journal n° 1364 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION NORVÉGIENNE

Merci.

La Norvège souscrit à la déclaration de l'Union européenne, mais permettez-moi de faire quelques observations à titre national.

Je voudrais commencer par remercier l'Observateur en chef, M. Çevik, pour l'exposé qu'il a présenté au Conseil permanent. Je tiens à vous féliciter, vous et votre équipe, pour les efforts inlassables que vous avez déployés afin de réinstaller les observateurs et d'autres membres du personnel de la Mission spéciale d'observation (MSO) de l'OSCE en Ukraine. Nous continuons à admirer le professionnalisme, le dévouement et le courage avec lesquels le personnel de la Mission s'est acquitté des tâches qui lui ont été confiées. Nous demeurons convaincus que la MSO a un rôle à jouer en Ukraine. Recueillir et présenter les faits concernant la situation sur le terrain de manière impartiale et transparente, comme le fait la Mission depuis huit ans, reste primordial. Dans la situation actuelle, nous devrions utiliser les ressources de la Mission sur le terrain ainsi que sa vaste expérience et ses avantages comparatifs, par exemple pour contribuer à atténuer l'aggravation de la crise humanitaire. Nous estimons également que la Mission aura un rôle à jouer lorsque les forces russes se seront retirées d'Ukraine et qu'il faudra de nouveau surveiller les cessez-le-feu. Nous sommes prêts à soutenir la prorogation du mandat de la MSO.

Monsieur le Président,

La Russie a formulé un certain nombre de mensonges comme prétextes à cette guerre, et semble vouloir persister dans cette voie. La vérité, c'est que l'Ukraine n'a rien fait pour justifier une attaque de la Fédération de Russie. Cependant, les autorités russes font tout ce qu'elles peuvent pour cacher la vérité aux habitants de leur propre pays.

Ces mensonges sont destinés à détourner l'attention du rôle de la Russie en tant qu'agresseur dans son invasion illégale de l'Ukraine et à masquer la longue liste des crimes de guerre qui auraient été commis par la Russie et qui s'allongent d'heure en heure.

L'accès à l'information est essentiel pour pouvoir exercer le droit à la liberté d'opinion et d'expression, notamment en temps de guerre.

Nous condamnons fermement la Russie pour avoir adopté une loi radicale qui prévoit jusqu'à 15 ans d'emprisonnement en cas de diffusion de « fausses » nouvelles sur l'armée,

réduisant ainsi au silence ses propres citoyens et les professionnels des médias indépendants. Cette loi viole le droit du peuple à la liberté d'information et empêche les journalistes et d'autres professionnels des médias de mener à bien leur travail indispensable en toute indépendance.

Plusieurs médias indépendants ont définitivement fermé leurs portes et les médias internationaux ont interrompu leurs activités en Russie en raison de cette nouvelle législation qui incrimine quiconque communique ce que les autorités ou les tribunaux russes choisissent de définir comme des « fausses » nouvelles. L'environnement médiatique hostile a encore été démontré récemment lorsque les plateformes de réseaux sociaux Instagram et Facebook ont été qualifiées d'« extrémistes ».

La censure a atteint un niveau aberrant maintenant que les autorités russes interdisent aux médias de parler de la guerre en employant ce mot.

Cette répression obsessionnelle de l'information est révélatrice : elle montre à quel point les autorités craignent la réaction du public russe s'il venait à apprendre la vérité sur les atrocités commises par les forces armées de son pays.

Monsieur le Président,

La guerre illégale menée par la Russie contre un autre État participant de l'OSCE constitue une violation manifeste de l'interdiction du recours à la force consacrée dans la Charte des Nations Unies, ainsi que de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. En effet, la guerre de la Russie est une attaque flagrante contre les obligations et les principes fondamentaux du droit international.

Cela a été confirmé la semaine dernière par la Cour internationale de Justice qui a expressément enjoint à la Russie de mettre fin à son « opération militaire ». Le Procureur de la Cour pénale internationale a également ouvert une enquête. Divers dispositifs, dont le mécanisme de Moscou de l'OSCE, répertorient les crimes de guerre. Il nous incombe à tous de veiller à ce que les crimes de guerre ne restent pas impunis et que leurs auteurs soient traduits en justice.

Monsieur le Président,

La guerre illégale du Président Poutine contre l'Ukraine a de graves conséquences pour le peuple russe.

Nous saluons le courage des Russes qui continuent à manifester contre cette guerre. Nous savons qu'ils le font au péril de leur vie.

Monsieur le Président,

La Norvège condamne la guerre illégale de la Russie contre l'Ukraine dans les termes les plus forts. Nous demandons une nouvelle fois à la Russie de retirer ses troupes immédiatement et de cesser de causer davantage de morts, de souffrances et de destruction.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.



1364^e séance plénière
Journal n° 1364 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION PORTUGAISE

Monsieur le Président,

Le Portugal s'associe à la déclaration de l'Union européenne, mais permettez-moi d'ajouter les observations suivantes à titre national.

En ce 24 mars, cela fait un mois que l'invasion brutale de l'Ukraine par la Fédération de Russie a commencé, le 24 février.

Au cours de cette période honteuse de l'histoire russe, des villes ont été bombardées massivement ; des hôpitaux, des écoles et d'autres infrastructures civiles ont été délibérément pris pour cible ; des centaines de civils ont été tués ; et plus de dix millions de personnes ont été déplacées de force, dont plus de 3,5 millions d'Ukrainiens qui ont fui vers d'autres pays, devenant ainsi des réfugiés.

La Cour internationale de Justice a déjà estimé que la Fédération de Russie devait immédiatement cesser ses opérations militaires en Ukraine. En outre, les actes odieux perpétrés par la Fédération de Russie et certains individus russes en Ukraine font déjà l'objet d'une enquête de la Cour pénale internationale. Ces actes pourraient constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Nous demandons à la Russie de se conformer au droit international et de respecter ses engagements et obligations.

Le Portugal condamne, dans les termes les plus forts, la guerre préméditée, non provoquée, injustifiée et brutale lancée contre l'Ukraine par la Fédération de Russie avec la complicité de la Biélorussie. Nous réaffirmons notre soutien indéfectible à l'Ukraine. Le peuple portugais est solidaire du peuple ukrainien.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de reprendre les propos du Secrétaire général de l'ONU, António Guterres : « Donnez une chance à la paix. Trop de gens sont déjà morts. » Je tiens également à souligner son appel à mettre fin à la « guerre absurde » déclenchée par l'agression militaire non provoquée et injustifiable de la Russie contre un pays voisin souverain, indépendant et pacifique.

La guerre que mène la Russie contre l'Ukraine est vouée à l'échec. Tout ce qu'elle peut faire, c'est prolonger encore les souffrances humaines déjà effroyables causées par la décision tragique du Président Poutine d'envahir l'Ukraine.

Une action unilatérale menée en violation de la Charte des Nations Unies et des normes internationales fondamentales est inacceptable. La Russie ne résout pas ses préoccupations en matière de sécurité par l'agression actuelle. En effet, aucun État participant ne peut espérer résoudre un problème de sécurité au moyen d'une agression militaire.

Nous réaffirmons que l'offensive militaire russe constitue une grave violation du droit international, de la Charte des Nations Unies et de nos engagements communs au sein de l'OSCE, et nous demandons à la Russie de cesser immédiatement son agression contre l'Ukraine.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Merci.

1364^e séance plénière

Journal n° 1364 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Nous souhaitons la bienvenue au Conseil permanent à M. Matteo Mecacci, Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE. Nous avons pris bonne note de son rapport sur les travaux du Bureau en 2021. Nous le commenterons un peu plus tard, mais nous tenons d'abord à dire quelques mots sur la situation actuelle de l'Organisation.

Nous sommes profondément déçus par la position partielle du BIDDH sur l'Ukraine dans le contexte de l'opération militaire spéciale menée par la Russie depuis le 24 février. Les communiqués de presse politisés et unilatéraux ne cherchent même pas à présenter une analyse critique des causes profondes de la situation. En outre, M. Mecacci, vous y utilisez des termes tels que « attaque armée » ou « action armée » de la Russie contre l'Ukraine. C'est inacceptable. Sans parler des erreurs factuelles manifestes qui s'y trouvent et qui, j'ose espérer, n'ont pas été introduites à dessein et dans le but d'induire le lecteur en erreur. Tout ce qui reste de la crédibilité du Bureau est également compromis par sa participation active à l'organisation de la première Réunion supplémentaire sur la dimension humaine (Vienne, 28 et 29 mars), qui a une orientation nettement antirusse.

Un tel comportement est inexcusable dans une structure exécutive de l'OSCE. Permettez-moi de vous rappeler que les activités que mène le BIDDH lui ont été confiées par tous les États participants de l'OSCE et pas uniquement par un groupe de pays dont les évaluations partiales ont été activement relayées par le Bureau au fil des ans. C'est d'ailleurs ce qui explique le silence de l'entité que vous dirigez, Monsieur Mecacci, au sujet de la situation humanitaire désastreuse qui règne depuis longtemps au Donbass et qui résulte des interventions militaires menées par les forces armées et les formations nationalistes ukrainiennes.

Nous prévoyons, pour étayer nos affirmations, de distribuer prochainement un récapitulatif détaillé d'exemples spécifiques de violations du droit international commises par les forces armées ukrainiennes, y compris le meurtre de mineurs. Nous vous invitons à étudier attentivement ce document équilibré.

Compte tenu de ces communiqués de presse scandaleux, il est surprenant que le Bureau et d'autres responsables de l'OSCE n'aient pas réagi aux nombreuses violations des droits des citoyens russes et russophones commises dans les pays membres de l'Union européenne. Cette russophobie sans limite est stupéfiante. La permanence téléphonique mise en place par l'Agence fédérale russe pour la Communauté d'États indépendants, les compatriotes vivant à l'étranger et la coopération humanitaire internationale (Rossotrudnichestvo) reçoit chaque jour des milliers de signalements de harcèlement d'enfants russes à l'école, de licenciements pour des motifs ethniques, d'expulsion d'étudiants russes d'universités d'Europe occidentale, voire de refus d'assistance médicale. Cette russophobie enragée n'a-t-elle pas de limites ? Où est la réponse de l'OSCE à ces incidents effarants ? Peut-être que nos collègues les considèrent également comme une manifestation de la fameuse liberté d'expression ?

Nous profitons de cette occasion pour demander au Directeur pourquoi il n'est pas fait mention des déclarations du présentateur de télévision ukrainien Fakhrudin Sharafmal ? Nous vous rappelons que, dans une émission diffusée en direct à la télévision ukrainienne, il a appelé au meurtre d'enfants russes et fait la promotion de l'idéologie nazie, de la haine et de l'hostilité interethniques. Nous espérons que cette omission n'est pas due à une sympathie pour les idées défendues par cette personne. En effet, toutes les conditions sont réunies pour qu'il en soit ainsi. Malheureusement, l'histoire s'est répétée lors de la séance du Conseil permanent du 17 mars, lorsque les idées criminelles et haineuses des nazis se sont à nouveau fait entendre dans l'enceinte de la Hofburg. Tout ceci confirme la nécessité impérieuse d'aborder la question du néonazisme, notamment dans le cadre de la réunion annuelle de l'OSCE sur la mise en œuvre de la dimension humaine.

Monsieur le Président,

Quelques mots maintenant sur le rapport. Comme par le passé, les activités du Bureau sont restées déséquilibrées tant sur le plan géographique que thématique. Le BIDDH a continué d'être le porte-drapeau de projets extrabudgétaires douteux, notamment le Conseil consultatif international des survivants de la traite des êtres humains. La collecte de données sur les activités liées aux crimes de haine ne résiste pas à un examen minutieux. Nous nous sommes exprimés à de nombreuses reprises sur ces sujets et nous ne nous répéterons pas.

Dans le même temps, les droits sociaux et économiques, les questions d'apatridie, les droits des enfants, les droits des migrants et des réfugiés et la non-discrimination à l'égard des chrétiens, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du mandat du Conseil ministériel de l'OSCE qui s'est tenu en 2014 à Bâle, par exemple, sont autant de thèmes qui ne reçoivent pas l'attention qu'ils méritent. Nous appelons également à un examen plus attentif du problème de plus en plus préoccupant de la discrimination dans le sport.

Sur la question des processus électoraux, il est encourageant de voir que l'accent est mis sur l'activité principale du BIDDH, qui est l'observation des élections. Cependant, malgré un travail considérable dans ce domaine, de nombreuses lacunes subsistent. Nous avons également attiré l'attention à plusieurs reprises sur la politique des « deux poids, deux mesures » adoptée pour décrire les processus électoraux dans les pays situés « à l'ouest et à l'est de Vienne », ainsi que sur le déséquilibre géographique persistant qui marque le déploiement et la taille des missions. Cette conclusion est également étayée par les chiffres actuels.

En 2021, les six missions de grande envergure ont été déployées soit dans les pays de l'ex-Union soviétique, soit dans les Balkans. Pendant ce temps, les processus électoraux mis en œuvre dans les pays « à l'ouest de Vienne » ont été observés soit sous une forme limitée, soit pas du tout. Ce déséquilibre a entraîné de graves distorsions dans le financement de ces activités. En effet, en 2021, environ 899 000 euros ont été alloués à l'observation dans les États occidentaux, tandis que plus de 4,95 millions d'euros, soit 5,5 fois plus, ont été affectés à l'ex-Union soviétique et aux Balkans. Or il existe encore de graves problèmes en Occident, notamment dans les systèmes électoraux et politiques, les médias, sans oublier les nombreuses violations des droits de l'homme, etc. Dans un tel contexte, le fait de procéder à une observation complète de l'expression de la volonté dans cette partie de l'espace OSCE a une valeur ajoutée très réelle, malgré les tentatives de prouver le contraire et de se cacher derrière la méthodologie dite de « référence » qui est, au demeurant, déjà complètement dévaluée.

Nous espérons, M. Mecacci, que vous prendrez des mesures efficaces pour résoudre les problèmes qui se sont accumulés, notamment par des échanges constructifs avec la Fédération de Russie. L'élaboration, attendue depuis longtemps, de principes consensuels s'appliquant à l'observation des élections servira précisément cet objectif.

Je vous remercie de votre attention et demande que le texte de la présente déclaration soit annexé au journal de la séance de ce jour du Conseil permanent.

1364^e séance plénière

Journal n° 1364 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE

Monsieur le Président,

Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Directeur M. Mecacci au Conseil permanent. Je le remercie, ainsi que toute l'équipe du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, pour leur rapport annuel 2021 très complet.

Malheureusement, nous examinons aujourd'hui le rapport du BIDDH au beau milieu de la grave crise humanitaire qui sévit en Ukraine. C'est au cours de crises de cette envergure que les activités du BIDDH et son efficacité deviennent plus importantes que jamais.

Dans ce contexte, nous estimons que le Mécanisme de Moscou, qui a été invoqué par 45 États participants, dont mon pays, sera un outil utile pour recueillir et évaluer les informations sur les questions humanitaires et la situation des droits humains sur le terrain.

Nous saluons le fait que le BIDDH prévoit un certain nombre de mesures pour traiter les problèmes et les risques de traite des êtres humains découlant de la situation actuelle en Ukraine.

À cet égard, je tiens à souligner que nous avons tenu nos engagements concernant les personnes déplacées, les migrants en situation irrégulière, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Mon pays abrite toujours le plus grand nombre de déplacés et de réfugiés. Nous avons toujours souligné qu'il importait d'assumer les responsabilités liées à l'accueil des personnes qui fuient les conflits armés et de fournir le soutien nécessaire aux pays d'accueil. Aujourd'hui, nous constatons avec satisfaction que les politiques et les stratégies de certains États participants concernant les réfugiés et les demandeurs d'asile se sont améliorées.

Nous avons aidé les Ukrainiens et les ressortissants de pays tiers à évacuer l'Ukraine. Plus de 56 000 Ukrainiens ont été admis dans notre pays grâce à des procédures simplifiées. Nos institutions compétentes fournissent également une assistance humanitaire, en coopération avec les pays voisins de l'Ukraine.

Monsieur le Président,

Il y a assurément de nombreuses questions à examiner dans le cadre du rapport annuel du BIDDH, mais je n'en mentionnerai que quelques-unes.

Comme nous le savons tous, l'observation des élections est l'un des mécanismes bien établis du BIDDH. Le recours à une méthode objective et impartiale, et la garantie d'une équité et d'une cohérence, sont des aspects importants de la fonction d'observation.

En 2021, malgré la pandémie, le BIDDH a pu observer 19 élections. Nous saluons les efforts déployés à cet égard.

La lutte contre la traite des êtres humains est l'un des domaines dans lesquels l'OSCE possède une vaste expertise, devenue d'autant plus précieuse pendant la crise humanitaire ukrainienne en cours.

Étant donné que le rapport annuel du BIDDH porte une attention particulière aux effets néfastes des technologies modernes de contrôle des frontières, je voudrais souligner que les méthodes conventionnelles, en particulier les refoulements, mettent en danger la vie des migrants clandestins. Ce point revêt également une importance particulière dans les circonstances actuelles.

Nous félicitons le BIDDH pour ses efforts visant à lutter contre l'intolérance et la discrimination. Nous nous félicitons de sa coopération avec les trois représentants personnels du Président en exercice et du soutien qu'il leur apporte.

Nous prenons note avec satisfaction du quinzième rapport annuel du BIDDH sur les crimes de haine, qui répertorie les crimes de haine commis dans l'espace de l'OSCE, car la collecte de données est importante pour connaître la situation actuelle et élaborer des mesures adéquates pour y remédier.

S'agissant de la participation politique des femmes, il semble que la situation s'améliore dans l'espace de l'OSCE. Selon le rapport annuel, fin 2021, les femmes représentaient, pour la première fois, plus de 30 % des parlementaires.

Nous nous félicitons de ces progrès.

Permettez-moi également de souligner que les femmes turques ont le droit de voter et d'être élues depuis 1934. Bien qu'il y ait encore fort à faire dans ce domaine, le nombre de femmes politiques augmente progressivement dans mon pays.

Dans son rapport, le BIDDH indique également que les femmes sont souvent sous-représentées dans le secteur de la justice dans les États participants. Je tiens à souligner qu'à l'heure actuelle, dans mon pays, trois juges et procureurs sur cinq sont des femmes.

Monsieur le Président,

Les conseils et l'assistance du BIDDH dans la mise en œuvre des engagements de l'OSCE relatifs à la dimension humaine sont importants pour tous les États participants.

À cet égard, je rappelle également notre position selon laquelle les réunions sur la dimension humaine doivent rester des plateformes d'échange d'opinions et de dialogue avec la société civile. Les règles claires énoncées au paragraphe 16 du chapitre IV du Document de Helsinki de 1992 ne devraient cependant pas être négligées. Nous sommes toujours d'avis que le BIDDH a d'importantes responsabilités à cet égard.

Il incombe aux États participants d'assurer le fonctionnement du BIDDH en le dotant des moyens financiers nécessaires. Je tiens à réaffirmer notre soutien au mandat du BIDDH et notre détermination à coopérer avec lui.

Pour conclure, je vous souhaite, Monsieur Mecacci, ainsi qu'à votre équipe, tous nos vœux de réussite.

Je vous prie, Monsieur le Président, de joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Merci.

1364^e séance plénière

Journal n° 1364 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU SAINT-SIÈGE

Monsieur le Président,

La délégation du Saint-Siège s'associe aux autres délégations pour souhaiter une nouvelle fois la bienvenue au Conseil permanent à M. Matteo Mecacci, Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), et tient à le remercier de son exposé ainsi que de la distribution en temps voulu du rapport annuel du BIDDH pour 2021.

Couvrant un vaste éventail de programmes et d'activités, ce rapport confirme le BIDDH comme l'un des principaux partenaires des États participants dans la mise en œuvre des engagements auxquels ils ont souscrit dans la dimension humaine. Le BIDDH leur apporte son assistance, son savoir-faire et son soutien.

Ces travaux servent en définitive à instaurer une sécurité globale et coopérative de Vancouver à Vladivostok car, comme souligné dans le Principe VII du Décalogue de Helsinki, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales est « un facteur essentiel de la paix, de la justice et du bien-être nécessaires pour assurer le développement de relations amicales et de la coopération entre [...] [les États participants, N.D.R.] comme entre tous les États ».

À cet égard, ma délégation tient à remercier le BIDDH d'avoir assuré la continuité de ses activités durant la pandémie de COVID-19 et d'avoir été prêt et disponible pour apporter une assistance et un soutien appropriés chaque fois que cela lui était demandé.

Le Saint-Siège apprécie la mention faite dans le rapport de l'obligation qui incombe aux sociétés tolérantes et inclusives de protéger les « minorités et majorités religieuses ». En fait, ces dernières années, ma délégation a appelé à plusieurs reprises l'attention sur les violations de la liberté de religion ou de conviction ainsi que sur les crimes de haine commis contre les communautés religieuses. Il importe à cet égard qu'une même attention soit portée à toutes les formes d'intolérance et de discrimination religieuses qui peuvent toucher « des communautés aussi bien minoritaires que majoritaires »¹.

1 Décision du Conseil ministériel de l'OSCE n° 9/09 sur la lutte contre les crimes de haine.

Aussi ma délégation reste-t-elle persuadée que, tirant parti des connaissances acquises dans le cadre des travaux déjà effectués concernant les besoins en matière de sécurité des communautés juives et musulmanes², le BIDDH entreprendra des travaux similaires sur les besoins en matière de sécurité des communautés chrétiennes. Ces travaux seraient grandement favorisés par la rédaction, à l'intention des éducateurs, de lignes directrices sur la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des chrétiens également.

Par ailleurs, le Saint-Siège apprécie les initiatives mises en lumière dans le rapport qui promeuvent une véritable et authentique égalité entre les femmes et les hommes. Ces initiatives incluent la promotion de l'égalité des chances des femmes dans les activités menées par le BIDDH, ainsi que la mise en œuvre de mesures destinées à protéger les femmes contre toute violence, y compris celle qui résulte de la guerre, en particulier le risque accru de harcèlement et de violence sexuelle.

La participation et l'engagement des femmes dans tous les aspects de la vie culturelle, sociale, politique et économique peuvent contribuer grandement à assurer une paix et une sécurité durables et devraient être encouragés chaque fois que possible.

En conclusion, ma délégation, tout en exprimant de nouveau sa gratitude à M. Mecacci pour le rôle moteur qu'il joue et les efforts qu'il déploie, lui souhaite plein succès dans l'exécution du mandat qui lui a été confié par les États participants et l'assure qu'elle reste disponible pour un dialogue et une collaboration constructives sur des sujets de préoccupation mutuelle.

Monsieur le Président,

Je ferais preuve de négligence si je ne mentionnais pas la situation en Ukraine.

Nous assistons à une agression violente contre un État participant, qui n'est « pas seulement une opération militaire, mais une guerre »³. Nous devons reconnaître le massacre insensé qui se produit. Chaque jour apporte son lot de nouveaux massacres et de nouvelles atrocités, y compris « le meurtre d'enfants, d'innocents et de civils sans défense »⁴ ainsi que la destruction de leurs villes. Le nombre de victimes augmente à un rythme alarmant, tout comme le nombre de personnes qui doivent fuir, en particulier des mères et leurs enfants. Sans parler de ceux qui n'ont même pas la possibilité de s'échapper et qui sont maintenant affamés et meurent de déshydratation : « De nombreux grands-parents, malades et pauvres, séparés de leurs familles, de nombreux enfants et personnes fragiles meurent sous les bombes, sans pouvoir recevoir d'aide et sans trouver de sécurité même dans les abris anti-aériens. »⁵ Le pape François a clairement déclaré : « Tout cela est inhumain ! C'est même un sacrilège car cela va à l'encontre de la sacralité de la vie humaine, en particulier

2 BIDDH de l'OSCE, "Understanding Anti-Semitic Hate Crimes and Addressing the Security Needs of Jewish Communities: A Practical Guide" (2017); BIDDH de l'OSCE, "Understanding Anti-Muslim Hate Crimes: Addressing the Security Needs of Muslim Communities – A Practical Guide" (2020).

3 Pape François, appel lancé à l'issue de l'Angélus, Vatican, 6 mars 2022.

4 Pape François, appel lancé à l'issue de l'Angélus, Vatican, 13 mars 2022.

5 Pape François, appel lancé à l'issue de l'Angélus, Vatican, 20 mars 2022.

contre la vie humaine sans défense, qui doit être respectée et protégée, non pas éliminée, et qui vient avant toute stratégie ! »⁶

Hier, le pape François s'est à nouveau exprimé en souvenir des nombreuses victimes du conflit, rappelant qu'il n'y a « pas de victoire » dans une guerre. Au contraire, « tout se perd » avec la guerre, qui n'est qu'une « défaite de l'humanité » autodestructrice.⁷

Je saisis cette occasion pour renouveler l'appel du Saint-Siège à instaurer un cessez-le-feu immédiat, à respecter les droits humains les plus fondamentaux, à ouvrir des couloirs humanitaires et à assurer un accès sûr à ces derniers, ainsi qu'à miser véritablement et résolument sur des négociations, qui, nous l'espérons, mettront fin à cette guerre et conduiront à une paix durable et juste.

Monsieur le Président,

Le Saint-Siège n'a pas pour rôle d'intervenir sur des questions de nature purement politique ou militaire ni ne souhaite-t-il le faire. Ma délégation considère plutôt qu'il est de son devoir de rappeler nos points d'accord, qui se fondent sur ce que nous avons commencé à bâtir il y a 50 ans dans le cadre des discussions qui ont abouti à l'Acte final de Helsinki. Ma délégation est profondément préoccupée par la forme et la teneur des débats menés au cours des dernières séances du Conseil permanent. Le but de notre Organisation n'est-il pas de contribuer à la paix, à la sécurité, à la justice et à la coopération, ainsi que de conjuguer nos efforts pour traiter tout problème susceptible de nous séparer, œuvrant ainsi ensemble dans l'intérêt de l'humanité ? N'étions-nous pas convenus de respecter l'égalité souveraine et l'individualité, l'intégrité territoriale et la liberté ainsi que l'indépendance politique de chacun ? En fait, nous devons être déterminés à régler les différends entre nous par des moyens pacifiques de manière à ne pas mettre en danger la paix, la sécurité et la justice internationales. Ne laissons pas la guerre en Ukraine détruire notre compréhension commune. Appuyons-nous plutôt à nouveau sur cette dernière et consacrons dès lors tous nos efforts et toute notre bonne volonté à faire cesser cette guerre et à mettre fin aux souffrances du peuple ukrainien.

Merci, Monsieur le Président.

6 Pape François, appel lancé à l'issue de l'Angélus, Vatican, 20 mars 2022.

7 Pape François, Audience générale, Vatican, 23 mars 2022.

1364^e séance plénière

Journal n° 1364 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION KAZAKHSTANAISE

Merci, Monsieur le Président.

Ma délégation souhaite la bienvenue à M. Mecacci et à son équipe au Conseil permanent et les remercie pour le rapport annuel du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE. Nous saluons les efforts déployés par le BIDDH en vue de poursuivre sa collaboration étroite avec les États participants, en particulier sous la direction de M. Mecacci, et attendons avec intérêt d'approfondir notre dialogue avec le Bureau cette année, compte tenu notamment des réformes démocratiques à grande échelle qui sont menées dans notre pays.

En effet, un nouveau chapitre s'ouvre dans la transformation de la société kazakhstanaise à la suite du dernier programme de réformes en date proposé par le Président Tokayev.

Quatre paquets complets de réformes politiques et économiques ont déjà été menés à bien.

Le 16 mars, le Président Tokayev a présenté une nouvelle série de réformes visant à moderniser le système politique du Kazakhstan. Je le présenterai en détail plus tard au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses ».

Le plan global du Président Tokayev vise à renforcer la démocratie au moyen d'une réforme du système judiciaire, de l'introduction de l'élection des gouverneurs régionaux, de l'assouplissement des exigences juridiques relatives à l'enregistrement de nouveaux partis politiques et de l'imposition de nouvelles limites au pouvoir présidentiel, notamment l'influence du Président sur le Parlement, de l'interdiction pour le Président de présider un parti politique et de l'interdiction pour les proches du Président d'occuper des postes sur le plan politique ou au sein d'entreprises publiques. Le principal objectif des réformes du Président Tokayev est de faire passer le Kazakhstan d'un système politique « superprésidentiel » à un système « présidentiel-parlementaire ».

Permettez-moi de vous informer de quelques-uns des principaux changements électoraux envisagés dans le programme de réformes qui relèvent du point de l'ordre du jour à l'examen.

- Le système d'élection des députés au Majilis (la chambre basse du Parlement kazakhstanais) fera l'objet d'une réforme : 70 % des députés seront élus à la proportionnelle (par les partis), tandis que 30 % seront élus au scrutin majoritaire (vote direct). Cela permettra à des candidats individuels non affiliés à un parti de briguer un siège au Parlement et d'accroître à la fois la concurrence politique et le dialogue direct des citoyens avec leurs députés élus.
- Les procédures d'enregistrement des partis politiques seront considérablement simplifiées. Par exemple, le seuil d'enregistrement (à savoir le nombre minimum de membres) sera abaissé de 20 000 à 5 000, soit un seuil quatre fois inférieur, même si, au total, il aura été divisé par huit au cours des trois dernières années (il était de 40 000 initialement).
- Le quota de l'Assemblée du peuple kazakhstanais dans le Majilis sera supprimé. Ce quota sera transféré au Sénat (la chambre haute du Parlement kazakhstanais) et ramené de neuf à cinq membres. Cela mettra fin à la controverse des doubles élections au Majilis, tandis que le rôle de l'Assemblée en tant qu'organe constitutionnel destiné à représenter et à protéger les intérêts de plus de 130 groupes ethniques sera préservé au Sénat. Le système serait ainsi conforme à nos engagements envers l'OSCE. M. Mecacci est informé de cette question, qui est en train d'être résolue de manière positive grâce à la réforme susmentionnée.
- La signature par le Président Tokayev, le 27 décembre 2021, de la loi sur le Commissaire aux droits humains constitue également un progrès majeur. Il s'agit d'un jalon important pour notre société civile, car le mandat du Commissaire a été considérablement renforcé. Le Commissaire est ainsi devenu pleinement indépendant. En outre, les effectifs du Bureau du Commissaire aux droits humains ont été sensiblement augmentés dans les 14 régions et les trois plus grandes villes du Kazakhstan. En conséquence, les pouvoirs du Commissaire ont été fortement renforcés et étendus, ce qui contribuera à assurer un strict respect des droits humains dans notre pays.

Je suis persuadé que le moment est opportun pour établir une interaction étroite entre le BIDDH et le Bureau du Commissaire aux droits humains, comme cela a été convenu par les parties lors de la visite productive que vous, M. Meccaci, avez effectuée au Kazakhstan en novembre de l'année dernière. Cela permettrait d'assurer une coopération efficace concernant les réformes en cours en matière de droits humains dans notre pays. Pour notre part, nous serions heureux de faciliter ce processus dans toute la mesure du possible.

Le Kazakhstan soutient le mandat du BIDDH qui consiste à fournir une assistance et des services spécialisés aux États participants et à la société civile en vue de promouvoir la démocratie, l'état de droit, les droits humains, la tolérance et la non-discrimination.

En même temps, nous souhaitons attirer l'attention sur un certain nombre de domaines dans lesquels les travaux du BIDDH pourraient être davantage rationalisés.

L'observation des élections étant l'une des principales activités du BIDDH, il est de la plus haute importance que ses rapports sur les élections soient impartiaux, objectifs et utiles aux États participants pour améliorer leurs lois électorales.

Une interaction plus étroite entre le BIDDH et certains États participants serait bénéfique pour traiter les questions en suspens dans le processus électoral et éviter une politisation inutile des rapports préliminaires et finaux des missions d'observation électorale. Je souhaiterais recommander au BIDDH de collaborer avec les États participants entre les cycles électoraux afin de déterminer si ses efforts ont permis d'obtenir les résultats souhaités au cours du processus électoral.

Nous serions également favorables à des interactions constructives avant et après les élections entre des missions d'observation électorale restreintes et les autorités locales sur des aspects spécifiques du processus électoral et les moyens de les améliorer.

Par ailleurs, nous prions instamment les présidences actuelle et future de l'OSCE de répondre comme il se doit aux préoccupations des États participants concernant la participation d'organisations non gouvernementales radicales ou interdites aux travaux de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Nous tenons à ce qu'une solution acceptable pour tous les États participants soit trouvée - sinon, toute préoccupation légitime soulevée par les États participants devrait prévaloir.

En conclusion, je voudrais vous souhaiter, M. Meccaci, ainsi qu'à votre équipe, plein succès dans vos activités et vous assurer que le Kazakhstan continuera à soutenir vos efforts pour faire du BIDDH une institution de l'OSCE encore plus efficace, aidant les États participants à réaliser des progrès dans la dimension humaine.

Merci.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.



1364^e séance plénière

Journal n° 1364 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA MACÉDOINE DU NORD

Merci, Monsieur le Président.

Nous souscrivons à la déclaration de l'Union européenne, mais nous souhaitons néanmoins ajouter quelques observations à titre national.

Tout d'abord, permettez-moi de me joindre aux orateurs précédents pour vous souhaiter une chaleureuse bienvenue, Monsieur le Directeur Mecacci, et pour vous remercier de votre exposé d'aujourd'hui.

Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) reste la principale plateforme chargée de préserver les normes démocratiques dans l'espace de l'OSCE, d'assurer le respect des droits humains et de renforcer les institutions démocratiques.

Aujourd'hui, alors que nous sommes confrontés à une violation flagrante des principes fondamentaux du droit international et de l'ordre démocratique, et surtout à une attaque directe contre les droits humains et les libertés, le rôle et l'objectif du BIDDH revêtent une importance particulière.

Le BIDDH a un rôle majeur à jouer face à la violence permanente et aux violations des droits humains que nous observons tous quotidiennement depuis un mois à la suite de l'agression contre l'Ukraine.

Je saisis cette occasion pour appeler de nouveau à une cessation immédiate des hostilités et à la reprise des négociations et de la diplomatie.

Monsieur le Président,

Nous saluons la contribution active du BIDDH qui vise à traiter la grave situation humanitaire et des droits humains en Ukraine. Nous louons son intervention et son adaptation rapides dans le cadre de l'Initiative de surveillance des droits humains en Ukraine, ainsi que son rôle dans le déclenchement du Mécanisme de Moscou de l'OSCE, qui a été soutenu par 45 États participants, dont la Macédoine du Nord. Nous comptons sur le BIDDH pour aider à

établir les faits et présenter des conclusions concernant toutes les violations des droits humains et du droit international humanitaire.

La première Réunion supplémentaire sur la dimension humaine de 2022, qui se tiendra la semaine prochaine et qui sera organisée conjointement par la Présidence en exercice et le BIDDH, donnera une nouvelle occasion de poursuivre les débats sur le thème très pertinent de la coopération internationale pour faire face aux violations du droit international humanitaire et du droit international des droits humains.

Nous sommes prêts à soutenir davantage le BIDDH dans la mise en œuvre de son mandat, en particulier en ce qui concerne l'agression en cours.

Monsieur Mecacci,

Nous apprécions particulièrement les travaux importants réalisés par le BIDDH, comme le reflète le rapport annuel présenté aujourd'hui, pour faire en sorte que les États participants respectent leurs engagements dans la dimension humaine. Ces travaux ont également été mis en évidence à la conférence organisée en octobre dernier pour marquer le trentième anniversaire du BIDDH.

Permettez-moi de vous donner une perspective nationale : mon pays coopère de longue date et dialogue activement dans un certain nombre de domaines avec le BIDDH, qui soutient en permanence nos efforts visant à organiser des élections libres et équitables, la mise en œuvre de réformes électorales pertinentes, la tolérance et la non-discrimination, et l'égalité des genres. Nous aurons à cœur de poursuivre ce dialogue et de diversifier notre coopération lorsque la Macédoine du Nord exercera la présidence de l'OSCE en 2023. J'espère que vous profiterez de votre prochaine visite à Skopje pour examiner les moyens d'assurer une collaboration encore plus productive à cette fin. Nous vous souhaitons une visite fructueuse.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1364

24 March 2022

Annex 16

FRENCH

Original: ENGLISH

1364^e séance plénière

Journal n° 1364 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION NORVÉGIENNE

Merci, Monsieur le Président.

La Norvège souscrit à la déclaration de l'Union européenne, mais permettez-moi de faire quelques observations à titre national.

Monsieur le Président,

Nous nous associons aux autres délégations pour souhaiter une nouvelle fois une chaleureuse bienvenue au Directeur Mecacci au Conseil permanent et le remercier, ainsi que son équipe, du rapport annuel 2021 du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE. Le rapport donne un bon aperçu du travail considérable réalisé par le BIDDH au cours d'une année encore difficile et souligne la capacité de cette institution à répondre aux nouveaux défis de manière opportune et adéquate. Cette capacité a été démontrée une fois de plus au cours des dernières semaines, lorsque le BIDDH a réorienté son travail et s'est révélé utile dans le contexte de la détérioration imprévue et rapide de la situation en Ukraine.

Comme vous l'avez mentionné, M. Mecacci, en 2021, nous avons célébré le trentième anniversaire du BIDDH. Les États participants ont créé le Bureau pour nous aider à assurer le plein respect des droits humains et des libertés fondamentales, de l'état de droit et de tous les autres engagements pris au titre de la dimension humaine. Ce mandat reste essentiel.

Le BIDDH possède des compétences établies de longue date dans des domaines qui sont d'une grande importance dans la situation actuelle et qui continueront à être très pertinents dans les jours et les semaines à venir. Ces domaines de compétence portent notamment sur une stratégie de la gestion des frontières fondée sur les droits humains, une approche du problème de la traite des êtres humains centrée sur les victimes et les survivants, la surveillance des droits humains ou la promotion de la diversité et de l'inclusion.

Monsieur le Président,

L'année dernière, notre Organisation a une nouvelle fois échoué à organiser la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Cette fois, cela a été dû à l'obstruction d'un État participant. De nouveau, les représentants des

gouvernements, des organisations internationales et de la société civile ont été privés d'une enceinte essentielle pour se rencontrer et examiner les questions relatives à la dimension humaine. Il est aujourd'hui plus important que jamais de disposer d'un tel lieu de dialogue.

En attendant, mettons à profit d'autres plateformes de la dimension humaine, telles que la Réunion supplémentaire sur la dimension humaine qui se tiendra la semaine prochaine.

Nous sommes convaincus que les activités d'observation électorale du BIDDH sont essentielles en vue de préserver et de renforcer la démocratie dans l'espace de l'OSCE. Nous félicitons le BIDDH d'avoir déployé des observateurs lors de 19 élections tenues dans tout l'espace de l'OSCE en 2021. La Norvège continue à soutenir résolument ces activités.

Il est également encourageant d'entendre qu'un nombre croissant d'États participants font appel aux compétences du BIDDH.

Monsieur le Président,

Puisque nous parlons des droits humains et des institutions démocratiques, je me sens obligé de faire quelques observations sur la situation des droits humains en Russie, qui s'est gravement détériorée.

Les citoyens russes ont le droit de connaître la vérité sur ce qui se passe dans leur propre pays et en Ukraine. Le droit d'accès à l'information et à la liberté d'expression doit être protégé.

La violente répression des récentes manifestations tenues à travers la Russie est une violation de l'engagement international de ce pays à garantir la liberté de réunion et d'expression.

Nous sommes profondément préoccupés par les arrestations brutales de manifestants pacifiques. Ces derniers jours, nous avons vu les autorités russes procéder à des arrestations indignes de personnes âgées, de jeunes femmes et même de petits enfants.

La Norvège est profondément troublée par la récente annonce d'un nouveau verdict sévère contre le dirigeant de l'opposition Alexei Navalny. Nous continuerons à demander des comptes à la Russie qui persécute M. Navalny pour des raisons politiques. La Russie doit se conformer à ses obligations internationales en matière de droits humains et cesser de persécuter les dissidents et les opposants politiques.

Nous soutenons le droit du peuple russe à la liberté d'expression et à la liberté de réunion. La Norvège exhorte les autorités russes à protéger les libertés fondamentales de ses citoyens, conformément aux principes fondamentaux de l'OSCE et à d'autres engagements internationaux auxquels la Russie a souscrit.

Il va de soi que les dirigeants russes devraient également permettre aux citoyens ukrainiens de bénéficier de la protection de leurs droits fondamentaux en retirant leurs forces et en mettant fin aux attaques militaires. Il est également important que des violations continues des droits humains et du droit humanitaire soient minutieusement répertoriées, et

nous attachons une grande importance au processus du mécanisme de Moscou de l'OSCE à cet égard.

Monsieur le Président,

Tous les États participants ont besoin d'aide et de conseils pour mettre en œuvre leurs engagements communs. J'ai le plaisir d'assurer à M. Mecacci et au BIDDH qu'ils peuvent compter sur le soutien total de la Norvège pour aider les États participants à respecter nos engagements dans la dimension humaine.

Comme M. Mecacci, nous considérons qu'il faut défendre les institutions multilatérales et veiller à ce qu'elles disposent de fonds suffisants. La démocratie et l'état de droit ne peuvent pas être considérés comme acquis – ce sont plutôt des valeurs que nous devons défendre activement et pour lesquelles nous devons œuvrer chaque jour.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Merci.



1364^e séance plénière

Journal n° 1364 du CP, point 3 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

L'opération militaire spéciale russe visant à protéger le Donbass a pour but de mettre un terme au conflit prolongé en Ukraine, dont l'OSCE n'a pas réussi à faciliter le règlement politique. À ce sujet, le Ministère russe de la défense précise qu'au cours de cette opération spéciale, des armes de haute précision sont bien utilisées contre des installations militaires mais que les civils et les infrastructures ne sont pas pris pour cible. Les principaux objectifs de l'opération spéciale que sont la démilitarisation et la dénazification de l'Ukraine seront atteints.

Il est extrêmement décevant de constater que, dans ce contexte, le Président en exercice de l'OSCE, Zbigniew Rau, et la Secrétaire générale, Helga Schmid, se sont engagés dans une campagne de propagande antirusse visant à imputer aux forces armées russes les attaques présumées contre des biens civils en Ukraine, en particulier le théâtre d'art dramatique de Marioupol. Leur déclaration du 18 mars est totalement indéfendable, tout d'abord sur le plan des faits. Le 16 mars, l'aviation russe n'a effectué aucune mission liée à des frappes contre des cibles terrestres dans la ville de Marioupol. En effet, le bâtiment du théâtre d'art dramatique n'a jamais été considéré comme une cible par les forces armées russes. Ce sont des combattants du bataillon nationaliste Azov qui ont posé des explosifs et ont dynamité le bâtiment tandis que des civils s'abritaient à l'intérieur.

Quant aux accusations d'« attaques délibérées et inhumaines contre des zones civiles » dans un certain nombre de villes, il ne s'agit là que d'une reproduction aveugle de la propagande du Gouvernement ukrainien. Au contraire, l'armée russe fait tout son possible pour assurer la sécurité de la population civile et ouvre régulièrement des couloirs humanitaires pour leur évacuation. On ne peut pas en dire autant de la tactique des bataillons nationalistes, qui utilisent les civils comme « boucliers humains », comme l'ont confirmé de nombreux témoins survivants.

À cet égard, M. Rau et M^{me} Schmid ont une fois de plus omis de mentionner les horribles bombardements perpétrés la semaine dernière par les forces armées ukrainiennes dans des quartiers densément peuplés de Donetsk et de Makiivka au moyen du système de missiles tactiques Tochka-U. Nous en avons parlé au Conseil permanent : ces frappes ont fait

des dizaines de victimes, dont des enfants. Il existe des preuves vidéo à cet égard. Pourquoi ces faits sont-ils ignorés ?

Dans ces circonstances, le discours des dirigeants de l'OSCE, qui s'inquiètent des conséquences humanitaires de la confrontation armée, semble pour le moins artificiel. Si l'OSCE veut vraiment jouer un rôle dans la facilitation d'un règlement dans les circonstances actuelles, il faudrait que ses dirigeants repensent leurs approches et s'engagent dans des mesures concrètes plutôt que dans le populisme politique.

Nous tenons à souligner que les évaluations faites par les dirigeants de l'OSCE dans la déclaration susmentionnée sont manifestement partiales, dénaturent la réalité et violent de manière flagrante la Décision n° 485 du Conseil permanent de l'OSCE sur les déclarations publiques faites au nom de l'Organisation. Conformément à cette décision, le Président en exercice et la Secrétaire générale ne peuvent relayer l'opinion de pays à titre individuel ou de groupes de pays que si elle fait l'objet d'un consensus entre tous les États participants.

Voici un exemple clair de ce qui se passe concrètement. Le Gouvernement ukrainien a été invité à maintes reprises à retirer ses formations armées de Marioupol, à déclarer un cessez-le-feu et à engager une opération humanitaire visant à évacuer les populations vers la Russie et vers le territoire contrôlé par les forces armées ukrainiennes. Cette demande s'est heurtée à des refus injustifiés. Plus de 130 000 personnes restent bloquées dans la ville. Malgré tous les obstacles, près de 60 000 résidents, dont 139 ressortissants étrangers, ont été évacués de Marioupol vers le territoire russe ces derniers jours. Au total, l'armée russe a évacué d'Ukraine plus de 330 000 personnes, dont près de 69 000 enfants, au cours de l'opération militaire.

Plus de 4,5 millions de personnes, dont près de 7 000 citoyens de plus de 20 pays étrangers, sont coincées à Kiev, Kharkiv, Tchernihiv, Sumy et d'autres villes à cause des formations ukrainiennes. Les appels lancés par la Russie aux dirigeants de l'OSCE pour qu'ils exercent leur influence sur le régime de Kiev afin d'assurer le fonctionnement des couloirs humanitaires et de contribuer ainsi à évacuer les personnes en toute sécurité et à sauver leur vie restent également sans réponse. Nous regrettons que, lors de la réunion du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies du 23 mars, les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la France et plusieurs autres pays se soient abstenus d'adopter un projet de résolution sur la situation en Ukraine appelant à un cessez-le-feu afin de faciliter l'évacuation en toute sécurité de la population. Ces pays préfèrent politiser la question humanitaire plutôt que de fournir une aide concrète à ceux qui en ont besoin. En conséquence, les formations ukrainiennes, qui n'ont toujours pas été informées qu'elles devaient cesser d'utiliser des civils comme « boucliers humains » et de placer des armes près d'objets civils, continueront de le faire.

Les nationalistes ukrainiens prévoient d'installer leurs postes de combat dans les hôpitaux d'Odessa et de Tchernihiv. Selon les informations disponibles, les patients, y compris ceux qui sont dans un état grave, sont évacués d'urgence des établissements médicaux de ces villes afin que les nationalistes puissent y installer des postes de combat et des positions de tir, ainsi que des dépôts d'équipements militaires et de munitions. Et que dire de ce qu'il s'est passé à Kherson, où des soldats ukrainiens ont camouflé leur poste de combat pour faire croire qu'il s'agissait d'une antenne de la Croix-Rouge ? Que dire également de la manière dont ils ont placé des systèmes de lance-roquettes multiples dans le

quartier résidentiel de Vynohradar à Kiev, parmi les immeubles d'habitation à plusieurs étages et sous le toit d'un grand centre commercial, pour effectuer des bombardements massifs à partir de ces positions ? Des preuves vidéo de ces crimes commis par l'armée ukrainienne et les nationalistes ont été publiées par le Ministère russe de la défense et sont accessibles au public.

Les États-Unis et d'autres pays occidentaux continuent de verser de l'huile sur le feu en intensifiant les fournitures militaires à l'Ukraine. Le Gouvernement américain, qui est particulièrement zélé à cet égard, a récemment annoncé une autre série de mesures d'aide de ce type, d'une valeur de 800 millions de dollars. Il a prévu en effet d'expédier, depuis les entrepôts du Pentagone, 800 systèmes portatifs de défense aérienne Stinger (MANPADS), 2 000 systèmes de missiles antichars Javelin, 6 000 lance-roquettes antichars AT-4, 1 000 armes antichars légères, 100 drones, 100 lance-grenades, 5 000 fusils et plus de 20 millions de cartouches et de charges. Au total, en une semaine, le volume des fournitures militaires américaines au Gouvernement ukrainien s'est élevé à 1 milliard de dollars. L'administration américaine actuelle a envoyé un total de 2 milliards de dollars de cargaisons militaires à l'Ukraine. Nous vous rappelons à quel point il est dangereux que ces armes continuent de se répandre en Europe et tombent entre les mains de bandits et de terroristes, sans compter que les MANPADS pourraient constituer, si ces groupes s'en saisissent, une énorme menace pour l'aviation civile.

Examinons maintenant le profil des bénéficiaires de l'aide des États-Unis. Il s'agit, par exemple, de Serhii Deineko, chef du Service national des gardes-frontières de l'Ukraine qui, le 19 mars, a appelé sur sa page officielle de réseaux sociaux à « tuer les femmes, les enfants, les parents, les frères et les sœurs » des militaires russes, ou du chef du projet d'hôpital mobile, le médecin Gennadiy Druzenko, qui a déclaré le 21 mars sur la chaîne de télévision nationale Ukraine-24 qu'il avait ordonné à ses médecins de castrer les militaires russes blessés, ajoutant qu'il les considérait comme « des cafards et pas des êtres humains ». Et vous dites qu'il n'y a pas de russophobie et de sentiment néo-nazi en Ukraine ?

Souvenons-nous de tout ce que les États-Unis et l'« Occident collectif » ont fait à l'Ukraine ces dernières années. Premièrement, l'Occident a parrainé et soutenu le coup d'État qui s'y est produit en février 2014. Ensuite, chacun devrait s'en souvenir, des provocations sanglantes ont été lancées sur la place Maïdan et des « révolutionnaires » ont usurpé, le 22 février 2014, l'autorité du président démocratiquement élu, Viktor Ianoukovitch, alors qu'il était encore dans le pays. Après cela, l'Occident a pleinement cautionné la transformation de l'Ukraine d'un État pacifique non aligné en un terrain d'expérimentation *de fait* pour les menaces militaires contre la sécurité de la Russie. Puis la militarisation débridée a commencé. Des armes modernes ont afflué dans le pays, des « instructeurs » militaires étrangers sont devenus des « résidents permanents » au sens figuré et les effectifs de l'armée ont augmenté dans des proportions considérables. Comme des champignons après la pluie, de nombreux bataillons nationalistes paramilitaires se sont mis à proliférer. Ces formations ont été les premières à se précipiter, les armes à la main, pour réprimer la dissidence politique dans le Donbass sous les slogans « mort aux Moskals [Moscovites] » et « le Donbass sera soit ukrainien, soit vidé de sa population ». Les habitants de l'Ukraine qui n'étaient pas d'accord ont commencé à être exterminés. Ce cauchemar dure depuis huit ans.

Pendant cette période, le pays a été complètement piloté de l'extérieur et administré « directement » par l'Occident, tant sur le plan économique que politique. Joe Biden, actuel

Président des États-Unis et vice-Président en 2016, a personnellement donné son avis sur qui devait être procureur général en Ukraine et qui ne devait pas l'être. Souvenez-vous de l'histoire de Viktor Shokin, racontée en janvier 2018 par Joe Biden lui-même, qui a déclaré avoir donné six heures pour qu'il [Shokin] soit licencié, « eh bien, ce fils de pute, il a été viré ». Pourtant, malgré cette main-mise extérieure sur le pays, l'économie ukrainienne s'est montrée peu performante et le niveau de corruption s'est considérablement accru. Le Gouvernement ukrainien a reçu des aides financières et des prêts des États-Unis et de l'Union européenne, ainsi que des institutions financières internationales qu'ils contrôlent, afin de le « maintenir à flot ».

À la demande de l'Occident, une clause a été ajoutée à la Constitution ukrainienne, sans aucun référendum national, dans le but de rejoindre le bloc politico-militaire de l'OTAN, qui a proclamé que la Russie était son principal adversaire. Les revendications territoriales à l'encontre de la Russie et l'hostilité envers notre pays étaient également inscrites dans les documents doctrinaux de l'Ukraine elle-même. C'est alors que les dirigeants politico-militaires ukrainiens, par exemple le général Valerii Zaluzhnyi, commandant en chef des forces armées ukrainiennes, ont commencé à déclarer publiquement qu'ils se verraient bien conduire « un char autour de la Place Rouge et de l'Arbat » (septembre 2021 dans un entretien avec Yanina Sokolova - un enregistrement vidéo est disponible publiquement).

Tout cela s'est accompagné d'une attaque sans précédent contre tout ce qui est russe en Ukraine : la langue russe, la culture russe et le statut du peuple russe en tant que tel. Les Russes ont purement et simplement été rayés de la liste des peuples autochtones d'Ukraine dans le but d'imposer un changement d'identité. Nous avons déjà déclaré précédemment que les manifestations de nationalisme ukrainien agressif, de néonazisme et de russophobie sont devenues monnaie courante en Ukraine. Nos compatriotes russophones ont été contraints d'aimer et de glorifier les collaborateurs nazis que sont Stepan Bandera et Roman Shukhevych.

En outre, le pays est devenu un lieu de recherche sur les armes biologiques et la coopération entre les ministères de la défense américain et ukrainien a été officialisée. Nous vous recommandons d'examiner attentivement les documents détaillés du Ministère russe de la défense sur ce sujet, que nous avons distribués à l'OSCE cette semaine (SEC.DEL/118/22, SEC.DEL/119/22).

Pour résumer. L'Ukraine a été transformée en « anti-Russie », une société militarisée de néonazis russophobes agressifs dont les dirigeants rêvaient de défilés militaires à Moscou, alors que les décisions étaient prises à leur place depuis l'étranger.

Or l'Ukraine ne s'est pas transformée toute seule. Elle doit sa transformation à ses mentors occidentaux qui ont pris en otage sa population de millions de personnes afin d'atteindre leurs objectifs géopolitiques, qui sont d'affaiblir la Russie et d'empêcher son développement. C'est-à-dire l'utiliser comme un « bétail » contre l'État russe en tant que tel. Personne, à part les simples citoyens Ukrainiens, n'a autant souffert de ces expériences géopolitiques américaines. Pour être franc, les Américains n'en avaient rien à faire de l'Ukraine, qui n'était pour eux qu'un moyen de résoudre leurs problèmes.

À cet égard, je citerai brièvement Zbigniew Brzezinski, ancien conseiller présidentiel américain, qui a écrit dans son livre *Le grand échiquier* que la tâche de la politique américaine en Europe de l'Est était de couper les liens étroits entre la Russie et l'Ukraine. Permettez-moi de dire que l'approche des États-Unis n'a pas changé. La sous-secrétaire d'État Victoria Nuland n'a-t-elle pas déclaré, lors de l'audition de la commission des affaires étrangères du Sénat, qui s'est tenue le 9 mars, que l'objectif des États-Unis en Ukraine était d'« infliger une défaite stratégique à la Russie ». C'est pour cela qu'ils en ont besoin. Et ce ne sont certainement pas la démocratie, le bien-être ou un avenir meilleur pour le peuple ukrainien qui sont au centre de leurs préoccupations.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance de ce jour du Conseil permanent.

Je vous remercie de votre attention.

1364^e séance plénière

Journal n° 1364 du CP, point 3 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à exercer mon droit de réponse à la déclaration que vient de faire l'Ambassadeur de Russie.

Nous venons d'entendre l'Ambassadeur Lukashevich dire qu'il n'y a pas suffisamment de dialogue fondé sur des faits. Et, ensuite, il s'est mis à réciter une longue liste de mensonges. Cela ne surprend personne dans cette salle car nous nous sommes habitués à entendre des mensonges de la part de la délégation russe, non seulement au cours du mois écoulé, mais aussi déjà en avril 2021, lorsque qu'elle nous a dit qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter des troupes et des équipements que la Russie massait le long de la frontière ukrainienne et qu'ils n'étaient pas destinés à une quelconque action agressive contre l'Ukraine.

Permettez-moi de résumer les faits :

- La Russie mène une guerre d'agression non provoquée et préméditée contre l'Ukraine.
- Les forces armées russes ont envahi l'Ukraine depuis le territoire biélorusse et mènent des opérations offensives de bombardement depuis des aérodromes situés sur le territoire biélorusse. Cela fait de la Biélorussie un pays cogresseur.
- Les forces armées russes tuent et blessent des civils ukrainiens et elles endommagent et détruisent des infrastructures civiles, dont des écoles, des hôpitaux et des abris antibombes. Leurs actions ont provoqué des dégâts effarants dans les villes ukrainiennes, semant la mort et causant des mutilations, des privations de nourriture et un traumatisme immense.
- La Russie a bombardé jusqu'à la destruction Kharkiv, Marioupol et d'autres villes, alors que leurs habitants russophones ont opposé une résistance farouche et déterminée au Gouvernement russe, défendant la souveraineté ukrainienne contre les attaques qu'ils endurent de sa part. Le Gouvernement russe tue les russophones qu'il affirme devoir défendre.

- Plus de 3,5 millions de civils ont été contraints de quitter l’Ukraine et près de 7 millions d’entre eux ont été déplacés à l’intérieur du pays, fuyant tous la guerre de Poutine.
- La Russie se distingue comme étant le premier pays de l’histoire à avoir attaqué des centrales nucléaires au cours d’une guerre, mettant en danger la sécurité de l’Ukraine, de la Russie et de l’Europe.
- Sur le plan intérieur, dans une tentative d’exercer un contrôle total sur le discours tenu au niveau national, la Russie a infligé de lourdes peines de prison pour ce qu’elle considère comme la diffusion de fausses informations sur la guerre.
- Sur le plan intérieur, le Kremlin a arrêté quelque 15 000 manifestants antiguerre, qui ont été assez courageux pour s’exprimer.
- La Cour internationale de justice a ordonné que « la Fédération de Russie suspende immédiatement les opérations militaires qu’elle a commencées le 24 février sur le territoire de l’Ukraine ».
- Il n’y a qu’un seul agresseur dans ce conflit et c’est la Russie.

Je suis d’accord avec l’Ambassadeur Lukashevich que nous devons trouver des moyens de nous parler et nous employer à instaurer un véritable dialogue. Mais tant que la délégation russe ne commencera pas à s’appuyer sur les faits plutôt que sur des affabulations, cela s’avérera très difficile.

Merci, Monsieur le Président. Je vous demanderais de bien vouloir joindre mon droit de réponse au journal de la séance.



1364^e séance plénière

Journal n° 1364 du CP, point 3 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LITUANIENNE

Monsieur le Président,

Je vous remercie de m'avoir donné la parole. La Lituanie s'associe pleinement à la déclaration faite par l'Union européenne (UE) au titre du point principal de l'ordre du jour de la présente séance (« Agression en cours de la Russie contre l'Ukraine ») et à la réponse faite par l'UE à ce sujet. Toutefois, en réponse à la Fédération de Russie, permettez-moi également d'ajouter quelques observations à titre national.

Au début de sa déclaration, le Représentant permanent de la Russie a fait la leçon aux autres délégations présentes autour de cette table sur la conduite correcte et professionnelle attendue d'eux aux réunions de l'OSCE. Je voudrais lui demander s'il a également fait la leçon à ses propres collègues, y compris au Chef de la délégation russe au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) de l'OSCE.

La semaine dernière, à la séance du FCS du 16 mars, le Chef de la délégation russe au FCS, M. Konstantin Gavrilov, a ouvertement menacé le représentant lituanien. Il a tenu des propos menaçants uniquement à l'oral ; rien n'a été diffusé par écrit par la suite. Tout d'abord, il s'est plaint que la délégation lituanienne ne cessait de parler de la responsabilité individuelle et de l'obligation de rendre des comptes qui incombent aux auteurs des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis par la Russie, avec l'aide de la Biélorussie, en Ukraine. Il n'a pas apprécié que nous ayons aussi souligné la responsabilité personnelle des diplomates russes et biélorusses, qui font malheureusement tout leur possible pour justifier, étouffer et cacher ces crimes odieux. Il a ensuite déclaré que porter de telles accusations contre des diplomates russes constituait une infraction pénale au regard du droit russe et que le représentant lituanien « devrait tirer ses propres conclusions à cet égard , sachant pertinemment que la Russie, si elle le veut, peut atteindre n'importe qui, n'importe où ». De telles menaces sont totalement inacceptables et doivent cesser.

Encore quelques mots sur le plan émotionnel. Le Représentant permanent de la Russie s'est également plaint que les délégations présentes autour de cette table étaient trop « émotives », qu'elles ne mettaient pas leurs émotions de côté lorsqu'elles parlaient de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et qu'elles manquaient donc de professionnalisme.

Je dois admettre qu'il est bien sûr possible de tenir des débats diplomatiques sans exprimer la moindre émotion, et que, dans de nombreux cas, c'est précisément ce que nous faisons. Par exemple, si nous devons négocier une autre déclaration du Conseil ministériel sur la lutte contre la criminalité organisée ou une autre décision du Conseil ministériel sur la lutte contre le terrorisme, ou si nous devons essayer de formuler et de convenir de nouveaux engagements de l'OSCE sur la sécurité et la gestion des frontières, nous le ferions très probablement sans aucune pointe d'émotion.

Mais lorsqu'il s'agit de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, lorsque des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité sont perpétrés quotidiennement à une telle échelle, lorsque des villes et des villages ukrainiens entiers sont rasés, lorsque nous voyons des milliers d'images montrant les conséquences des bombardements aveugles et de la destruction de bâtiments résidentiels, d'hôpitaux, de maisons de retraite, d'écoles, de garderies et de nombreuses autres installations civiles dans lesquelles des Ukrainiens se cachent simplement pour échapper aux bombes russes, nous sommes et continuerons d'être émus. Parce que nous sommes humains. Parce que nous avons un cœur. Parce que nous nous sentons concernés. En fin de compte, l'émotion n'est pas une mauvaise chose.

Il est dommage que la délégation russe puisse encore parler de tout cela sans émotions ; que les commandants militaires russes puissent donner l'ordre de tirer sur des enfants, des femmes et des personnes âgées ukrainiens sans aucune émotion ; que les soldats russes obéissent ensuite à ces ordres illégaux, voire criminels, sans aucune émotion ; que la machine de propagande russe et les diplomates russes fassent tout leur possible pour justifier, étouffer et cacher ces crimes odieux, là encore sans aucune émotion.

Enfin et surtout, la Lituanie soutient pleinement le Président en exercice et Président du Conseil permanent de l'OSCE. La délégation russe n'a aucune raison de se plaindre d'eux. Leur réaction aux actes commis contre l'Ukraine par la Russie avec l'aide de la Biélorussie était adéquate. Au demeurant, elle aurait pu être encore plus sévère.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance. Si quelque chose devait arriver à l'un des membres de notre délégation, le travail des services répressifs serait facilité, compte tenu des menaces proférées par la délégation russe à l'égard de la délégation lituanienne.

Merci.



1364^e séance plénière

Journal n° 1364 du CP, point 3 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SERBE

Il y a 23 ans jour pour jour, l'OTAN a lancé son acte d'agression contre l'ancienne République fédérale de Yougoslavie, sans l'autorisation du Conseil de sécurité de l'ONU. Cette guerre de choix constituait une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final de Helsinki de la CSCE/OSCE, portant ainsi atteinte à l'ordre juridique international, qui interdit le recours non autorisé à la force et protège l'intégrité territoriale et la souveraineté des États.

Au cours de plus de 38 000 opérations, les forces puissantes de l'OTAN provenant de 19 pays ont effectué environ 2 300 frappes aériennes, y compris à l'aide de bombes à sous-munitions et de munitions à l'uranium appauvri, contre 995 installations essentiellement civiles. Au total, 148 immeubles résidentiels et 62 ponts ont été détruits ; 300 écoles, 20 hôpitaux et 176 sites du patrimoine culturel ont été gravement endommagés, sans compter les centrales thermiques et les systèmes d'approvisionnement en eau dans tout le pays.

Au cours d'une campagne acharnée qui a duré 78 jours, environ 2 500 civils ont été tués, dont 89 enfants âgés de 2 à 17 ans. Nous devrions aujourd'hui citer les noms de chacun d'entre eux. Pour nous, citoyens serbes, ces enfants ne seront jamais une simple statistique.

Toutefois, je n'en citerai que quelques-uns ici. La plus jeune victime, Bojana Tošović de Merdare, n'avait que 11 mois. Aujourd'hui, elle aurait pu à son tour être mère. Marko Simić, âgé de deux ans et originaire de Novi Pazar, est mort dans les bras de son père. Milica Rakić, âgée de trois ans, a été tuée dans sa salle de bain lors d'une attaque à la bombe à sous-munitions à Batajnica. La liste est longue : le nom de chaque enfant est comme un insigne de la honte qui devra toujours être porté par tous les responsables de ces actes.

Monsieur le Président,

Aux termes de l'article 35 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève de 1949, « [i]l est interdit d'utiliser des méthodes ou moyens de guerre qui sont conçus pour causer, ou dont on peut attendre qu'ils causeront, des dommages étendus, durables et graves à l'environnement naturel ». La destruction d'une raffinerie de pétrole et d'usines chimiques dans des zones densément peuplées autour de Belgrade a infligé des dommages durables, et dans certains cas irréparables, à l'environnement. Le 18 avril 1999, la raffinerie de pétrole de Pančevo a été touchée, mettant le feu à 80 000 tonnes de pétrole et faisant grimper la

concentration de substances cancérigènes dans l'air ambiant à plus de 10 500 fois la limite autorisée.

En violation de l'article 54 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève de 1949, qui prévoit qu'« [i]l est interdit d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de mettre hors d'usage des biens indispensables à la survie de la population civile », l'OTAN a largué simultanément des bombes au graphite sur cinq centrales électriques serbes le 2 mai 1999, ce qui a mis hors service 70 % du réseau électrique du pays et a eu des conséquences catastrophiques pour la vie quotidienne d'innombrables civils.

Au cours de cette période, jusqu'à 15 tonnes de munitions à l'uranium appauvri ont été déversées dans le pays. L'utilisation de ces munitions entraîne de graves effets durables sur la santé et contamine durablement l'environnement. Des problèmes de santé, notamment des lésions rénales, des cancers du poumon et des difficultés respiratoires, peuvent apparaître de nombreuses années après l'exposition.

Le droit humanitaire interdit les actes de violence, les attaques et les représailles contre les biens civils. L'article 52 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève de 1949 définit les biens civils comme « tous les biens qui ne sont pas des objectifs militaires », précisant que « les objectifs militaires sont limités aux biens qui, par leur nature, leur emplacement, leur destination ou leur utilisation apportent une contribution effective à l'action militaire et dont la destruction totale ou partielle, la capture ou la neutralisation offre [...] un avantage militaire précis ».

Cependant, la plupart des cibles de l'OTAN n'étaient pas des objectifs militaires. Permettez-moi d'en rappeler quelques-unes :

Le 3 avril 1999, la maternité de la clinique d'obstétrique et de gynécologie de la rue Višegradska à Belgrade a été endommagée. Cette attaque a été suivie, le 19 mai, par celle d'une autre maternité de Belgrade, à savoir celle du centre médical Dragiša Mišović. Les bombardements ont également endommagé d'autres installations médicales, notamment des hôpitaux et des centres médicaux à Čuprija, Aleksinac, Raška, Prokuplje, Čačak, Mitrovica, Leposavić et Priština. Ces attaques constituent une violation flagrante des articles 12, 13 et 15 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève de 1949. En particulier, aux termes de l'article 12 « [l]es unités sanitaires doivent en tout temps être respectées et protégées et ne doivent pas être l'objet d'attaques ».

Le 12 avril 1999, 15 civils ont été tués et 44 ont été blessés lors d'une attaque contre un train de voyageurs traversant un pont à Grdelička Klisura, dans le sud de la Serbie. Un couple fraîchement marié, Ana Bjeletić et Ivan Marković, a perdu la vie dans ce massacre, que l'OTAN a qualifié d'« incident malheureux ». Nous ne saurons jamais le nombre ou le prénom des enfants qu'ils auraient pu avoir.

Le 16 avril 1999, le siège de la Radio Télévision de Serbie à Belgrade a été délibérément touché par un missile, tuant 16 employés. Il s'agissait, bien entendu, d'une violation manifeste de toutes les normes reconnues en matière de sécurité et de protection physique des journalistes.

Le 30 mai 1999, à midi, l'OTAN a bombardé un pont rempli de personnes revenant de l'office du dimanche dans la ville de Varvarin, dans le centre de la Serbie. Quelques minutes après le premier tir de bombe à guidage laser, alors que les gens se précipitaient sur le pont pour aider les blessés, deux autres bombes ont été tirées. Au total, dix personnes ont été tuées et 17 ont été gravement blessées. Sanja Milenković, 16 ans, élève talentueuse du lycée mathématique de Belgrade, figurait ce jour-là parmi les victimes, que l'OTAN a cyniquement qualifiées de « dommages collatéraux ». Si Sanja n'était pas devenue un « dommage collatéral », elle aurait pu être aujourd'hui une mathématicienne ou une scientifique accomplie, la fierté de ses parents et de ses concitoyens.

Le 6 mai 1999 à midi, des bombardiers de l'OTAN ont largué des bombes à sous-munitions sur un marché central en plein air très fréquenté de Niš, la troisième plus grande ville de Serbie, faisant 15 morts et 16 blessés parmi les civils. Parmi les victimes figurait une étudiante en médecine de 26 ans, Ljiljana Spasić, qui était enceinte à l'époque. Aujourd'hui, elle aurait pu être un médecin et aider les autres. Son enfant aurait pu suivre ses traces et faire des études de médecine.

Niš est l'une des 16 municipalités du centre de la Serbie à avoir été touchées par des bombes à sous-munitions, alors qu'elle ne comptait aucune cible militaire légitime. L'utilisation de bombes à sous-munitions et d'autres armes explosives présente un grave danger pour les civils pendant des années, voire des décennies. En outre, les engins non explosés peuvent avoir de graves conséquences socioéconomiques pour les populations, empêchant entre autres la reprise de l'activité agricole et la reconstruction des infrastructures.

Malgré des efforts de déminage considérables, entrepris avec une aide internationale importante, les armes à sous-munitions non explosées continuent de représenter une grave menace dans une zone s'étendant sur plus d'un million de mètres carrés. Il y a aussi la menace des bombes aériennes et missiles non explosés enfouis dans le sol et dans les cours d'eau sur 150 sites du centre de la Serbie.

La protection des civils pendant les conflits armés est une pierre angulaire du droit international humanitaire. Ainsi, l'article 48 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève de 1949 prévoit clairement qu'« [e]n vue d'assurer le respect et la protection de la population civile et des biens de caractère civil, les Parties au conflit doivent [...] ne diriger leurs opérations que contre des objectifs militaires ».

Monsieur le Président,

Bien que le traumatisme de cette agression militaire illégale contre mon pays soit encore profond, nous ne sommes pas prisonniers de la politique du ressentiment. Comme elle l'a déclaré à de nombreuses reprises, la Serbie reste attachée à la paix, à la stabilité, à la préservation non sélective de l'intégrité territoriale et de la souveraineté, et à la résolution diplomatique de tous les conflits et différends dans l'espace de l'OSCE. C'est le seul moyen de prévenir la souffrance humaine et d'éviter de répéter les erreurs du passé.



1364^e séance plénière

Journal n° 1364 du CP, point 3 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Le 24 mars 1999 a marqué le début de l'agression armée illégale et non provoquée du bloc de l'OTAN sous la direction des États-Unis d'Amérique contre ce qui était à l'époque la République fédérale de Yougoslavie et qui s'est poursuivie jusqu'au 10 juin 1999. La raison officielle était un ultimatum adressé aux autorités serbes pour qu'elles retirent immédiatement toutes les forces du Kosovo-Metohija – territoires appartenant légalement à la Serbie – et le déclencheur était la tragédie dans le village de Račak orchestrée par le Chef de la Mission de vérification de l'OSCE au Kosovo, William Walker (États-Unis d'Amérique).

Par la suite, le monde a été le témoin d'autres mises en scène telles que les « tubes à essais irakiens » de Colin Powell et les attaques aux armes chimiques qui auraient été commises par les « Casques blancs », donnant aux pays occidentaux un prétexte pour des interventions militaires. Les conséquences désastreuses d'un tel mensonge auraient dû être débattues pendant des semaines aux séances du Conseil permanent et être condamnées sans équivoque. Mais cela n'est pas ce dont nous discutons aujourd'hui.

L'attaque des forces de coalition contre la République fédérale de Yougoslavie a consisté en un bombardement massif des positions militaires serbes au Kosovo et d'autres cibles en Serbie, dont des zones résidentielles, des installations de radiotélédiffusion, des hôpitaux, des usines et des entreprises, ainsi que des infrastructures et même des missions diplomatiques. Outre les États-Unis, 18 autres pays de l'OTAN ont participé à l'opération. Des munitions interdites contenant des matières radioactives ont été utilisées au cours des frappes aériennes. De nombreux biens de caractère civil ont été touchés : 82 ponts de chemin de fer et routiers, 48 hôpitaux et infirmeries, 25 bureaux de poste et de télégraphie, 70 écoles, 9 départements d'universités et 4 résidences universitaires, 18 jardins d'enfants, 35 églises et 29 monastères (y compris des sites inscrits au patrimoine culturel de l'UNESCO), le centre de télévision de Belgrade, un convoi de réfugiés albanais et l'ambassade de Chine en Serbie.

Les opérations aériennes ont été soutenues par une force navale composée de 3 porte-avions, 6 sous-marins d'attaque, 2 croiseurs, 7 destroyers et 13 frégates. Au cours des 78 jours d'opérations militaires, 38 000 sorties ont été effectuées par des avions d'attaque, 2 300 missiles ont été lancés et 14 000 bombes, dont certaines contenaient de l'uranium

appauvri, ont été larguées. En mars 2002, l'Organisation des Nations Unies a confirmé la contamination radioactive du Kosovo à la suite du bombardement de l'OTAN. Peu de temps plus tard, des cancers ont été diagnostiqués dans ce qui est à présent la Serbie.

Au cours des raids de l'OTAN sur la Yougoslavie, 152 bombes à sous-munitions, qui sont particulièrement dangereuses pour la vie et la santé humaines, ont été larguées. Des bombes au graphite ont touché un certain nombre de centrales thermoélectriques et des installations énergétiques à Lajkovac, Resnik, Leštane et Bežanijska Kosa, privant plus de cinq millions de résidents d'électricité et d'eau. Tous ces faits sont attestés dans des documents de l'ONU et par d'autres sources.

Les autorités serbes estiment que quelque 2 500 personnes, dont 89 enfants, ont été tuées durant les bombardements. Environ 12 500 personnes ont été blessées. Plus de 860 000 personnes, essentiellement des Serbes vivant au Kosovo, ont quitté la région, 590 000 autres personnes ayant été déplacées. D'après le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, en l'espace de deux semaines seulement, du 24 mars au 5 avril 1999, plus de 350 000 personnes ont fui le Kosovo. Au total, jusqu'à 50 % de la population serbe a abandonné ses foyers durant l'agression. Les attaques commises par l'OTAN ont ainsi violé de façon flagrante les normes et les principes du droit international humanitaire tels qu'énoncés dans les conventions de La Haye de 1907, les conventions de Genève de 1949 relatives à la protection des victimes de la guerre et les protocoles de 1977 additionnels à ces conventions, ainsi que la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

Le pays a subi d'énormes dégâts matériels. Leur montant exact reste incertain, mais il s'élève en tout cas à des dizaines de milliards de dollars. Du reste, le potentiel économique des pays impliqués était 679 fois plus élevé que celui de la Yougoslavie. Mais cela n'était pas suffisant : en parallèle, les sanctions contre la Yougoslavie ont été renforcées. Les États-Unis, comme à leur habitude, ont annoncé unilatéralement le gel des avoirs yougoslaves sur leur territoire. Aujourd'hui, ce type de saisie d'avoirs par le Gouvernement des États-Unis et d'un certain nombre d'autres pays de l'Occident « civilisé » ne surprend plus personne.

C'est le prix que les citoyens de ce qui était alors la République fédérale de Yougoslavie ont payé pour « l'aide humanitaire » non sollicitée de l'Alliance de l'Atlantique Nord. C'est la triste et tragique réalité. Les dirigeants de ce « bloc de défense » ou les décideurs de l'autre côté de l'océan ont-ils assumé une quelconque responsabilité ? Nous connaissons tous la réponse : ils se sont contentés de toucher des droits d'auteur pour avoir écrit des mémoires à propos de la destruction d'un État souverain à la fin du XX^e siècle.

Je conclurai par une citation tirée d'un discours prononcé par l'ancien sénateur Joe Biden, l'actuel Président des États-Unis, en 1999, lors d'auditions spéciales du Congrès : « J'avais suggéré de bombarder Belgrade. J'avais suggéré d'envoyer des pilotes américains et de faire sauter tous les ponts au-dessus de la Drina. J'avais suggéré de couper ... l'approvisionnement en pétrole. J'avais suggéré des actions très spécifiques. »

Merci de votre attention.

1364^e séance plénière

Journal n° 1364 du CP, point 3 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALBANAISE

Merci, Monsieur le Président.

Il y a vingt-trois ans, les forces alliées de l'OTAN ont lancé une opération pour mettre fin aux crimes odieux perpétrés contre la population civile albanaise du Kosovo.

Après avoir déployé tous les efforts possibles pour parvenir à un accord négocié, la communauté internationale avait l'impératif moral et la responsabilité juridique d'agir pour protéger ces personnes face aux atrocités incessantes et au nettoyage ethnique des Albanais du Kosovo par le régime criminel de Slobodan Milošević et d'enrayer la catastrophe humanitaire déclenchée par son régime.

Les forces militaires et paramilitaires de Milošević ont progressé méthodiquement de village en village, bombardant et brûlant les maisons, expulsant, violant et assassinant de sang-froid des civils sans défense, uniquement parce qu'ils étaient Albanais. La campagne génocidaire de Milošević a déplacé 80 % de la population du Kosovo et contraint environ un million de personnes à fuir le pays en tant que réfugiés. Plus de 10 000 civils ont été assassinés et on estime que 20 000 personnes ont été violées. Les forces impliquées ont tenté de dissimuler leurs crimes, notamment en transportant les corps des Albanais du Kosovo dans des fosses communes en Serbie, à des centaines de kilomètres de là.

Ces mêmes forces qui, alimentées par un nationalisme aveugle, avaient mené des campagnes de nettoyage ethnique semblables en Bosnie-Herzégovine et en Croatie peu de temps auparavant.

L'Albanie et d'autres pays de la région ont ouvert leurs portes à des centaines de milliers de réfugiés qui avaient été contraints de fuir leur foyer au Kosovo.

Monsieur le Président,

Un grand nombre d'images glaçantes, de vidéos, de fosses communes, de preuves, notamment judiciaires, attestant des crimes commis et de la souffrance endurée par la population du Kosovo sont apparues au fil des ans, et restent encore très présentes dans notre mémoire.

En novembre 2020, la découverte en Serbie d'une fosse commune censée contenir les restes d'au moins 15 Albanais du Kosovo tués pendant la guerre nous rappelle douloureusement ce qui s'est passé à l'époque. Nous compatissons avec les proches de plus de 1 600 autres Albanais du Kosovo qui ont disparu depuis la guerre. Il faut poursuivre les efforts jusqu'à ce qu'ils soient retrouvés et que les responsables soient traduits en justice.

Plus de deux décennies plus tard, les survivants continuent de se battre pour obtenir justice. De nombreuses femmes courageuses du Kosovo ont pris la parole et ont brisé le silence, la peur, la honte et la stigmatisation sociale. Elles ont partagé la douloureuse vérité sur les violences sexuelles liées au conflit qu'elles ont subies. Il est essentiel de traiter cette vérité comme il se doit et d'exploiter le grand pouvoir de transformation que les femmes ont à offrir en vue de promouvoir la paix et la sécurité pour l'avenir de notre région.

Ce que nous avons espéré entendre hier de la part de la Serbie, et que nous attendons au demeurant depuis 23 ans, ce sont des paroles de remords, une reconnaissance de responsabilité et des excuses aux rescapés de ces crimes. Cette approche aurait été nécessaire pour assurer l'établissement des responsabilités pour les crimes commis et les graves violations du droit international humanitaire et des droits humains. La Serbie aurait ainsi fait un geste juste et utile pour normaliser ses relations avec ses voisins. Au lieu de cela, nous avons une fois de plus entendu des paroles d'auto-victimisation et des tentatives de dissimuler la vérité sur ce qui a conduit à l'intervention de l'OTAN en premier lieu.

La paix et la réconciliation ne pourront jamais être durables si justice n'est pas rendue et si les crimes contre l'humanité commis au Kosovo dans les années 90 ne sont pas dûment examinés. C'est pourquoi nous devons tous regarder la vérité en face et l'histoire dans sa totalité, en condamnant le mal sans équivoque.

Ce n'est qu'en reconnaissant la vérité sans ambiguïté que nous pourrions ouvrir la voie à un avenir meilleur, fait de paix et de prospérité. Malheureusement, nous entendons encore aujourd'hui des échos d'un passé sombre et des propos désobligeants qui ne devraient pas avoir leur place dans nos sociétés. Il ne devrait pas y avoir de place en Europe, ou même ailleurs, pour la négation des crimes contre l'humanité, les tentatives de révision de l'histoire ou la glorification des criminels de guerre. Cette journée commémorative doit servir de moment de réflexion pour nous tous et permettre de condamner les crimes commis par le régime de Milošević.

Monsieur le Président,

Notre région a heureusement parcouru un long chemin depuis. L'Albanie salue et soutient le dialogue entre le Kosovo et la Serbie ainsi que les mesures pratiques prises en vue de la normalisation des relations entre les deux pays. Le résultat final devrait être un accord global juridiquement contraignant qui permette la reconnaissance mutuelle et la pleine adhésion du Kosovo aux organisations internationales, et qui assure un traitement équitable des minorités conformément à la Constitution de la République du Kosovo.

Il y a deux jours, les Albanais ont perdu une amie chère. La regrettée Madeleine Albright, ancienne secrétaire d'État des États-Unis, était une championne de la paix, de la liberté et de la démocratie, une formidable femme d'État et un modèle pour des générations

de femmes et de filles. Aujourd'hui, nous rendons hommage à sa mémoire et nous partageons la tristesse de sa famille et du peuple américain.

La réponse ferme de l'OTAN en 1999 a jeté les bases de la paix, de la stabilité et de la coopération régionale dont jouissent aujourd'hui les Balkans occidentaux, et qui ne devraient pas être considérées comme acquises. L'Albanie réaffirme son engagement indéfectible en faveur de la paix, de la stabilité et de la prospérité des Balkans occidentaux, ainsi que de la poursuite de la coopération avec ses voisins, alors que nous progressons sur notre voie européenne commune.

Monsieur le Président,

Permettez-moi maintenant de faire quelques observations supplémentaires. J'estime que nous devons être prudents lorsque nous comparons des conflits. Comme Tolstoï l'a si bien observé : « Les familles heureuses se ressemblent toutes ; chaque famille malheureuse est malheureuse à sa manière ».

Nous avons entendu dans cette salle et en dehors, les tentatives absurdes et déplorables de la Russie de comparer son agression illégale et brutale contre l'Ukraine avec l'intervention de l'OTAN en 1999. Soyons clairs. La comparaison que l'on tente de faire ici est totalement infondée. Le Conseil de sécurité de l'ONU a déclaré à plusieurs reprises que le nettoyage ethnique au Kosovo et le nombre croissant de réfugiés constituaient une menace pour la paix et la sécurité internationales. Les crimes commis par le régime de Milošević au Kosovo ont non seulement été bien étayés par les observateurs internationaux, mais ses plus hauts responsables ont été condamnés pour ces crimes par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Et nous rejetons fermement le terme de « génocide » employé avec tant de légèreté par la Russie, qui rouvre les blessures et constitue un affront pour toutes les personnes qui en ont réellement souffert. Il est regrettable qu'après huit années d'existence de la Mission spéciale d'observation, que ce Conseil a déployée en Ukraine pour établir et rendre compte des faits sur le terrain, la Russie ait refusé de prendre position sur ces faits. Au lieu de cela, elle rend compte, ici et dans le monde, de ses propres « faits » inventés. L'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice au début du mois et les mesures provisoires qu'elle a approuvées révèlent aussi clairement la nature des mensonges de la Russie.

Le peuple du Kosovo sait très bien ce que cela signifie de subir une oppression et une agression impitoyables et constantes, et de lutter et se battre pour la liberté et la dignité. Et le peuple et le Gouvernement de la République du Kosovo sont aujourd'hui aux côtés de l'Ukraine.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1364

24 March 2022

Annex 23

FRENCH

Original: GERMAN

1364^e séance plénière

Journal n° 1364 du CP, point 3 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Il y a 23 ans, l'OTAN a lancé l'opération Force alliée en vue de mettre un terme à une décennie d'effusion de sang dans les Balkans.

L'intervention de l'OTAN avait des objectifs clairs et limités : sauver des vies innocentes, mettre fin à une catastrophe humanitaire et préserver la paix, la liberté et la stabilité en Europe. Elle n'a jamais été dirigée contre la population serbe. Son seul but était de protéger la population civile du Kosovo. Le recours à la force par l'OTAN était à la fois nécessaire et légitime.

La mission a eu lieu après que la communauté diplomatique eut épuisé toutes ses ressources diplomatiques pour contraindre le régime de Milošević, par des moyens pacifiques, à mettre fin à ses actions brutales de nettoyage ethnique.

L'opération de l'OTAN était justifiée en tant que dernier recours compte tenu des circonstances exceptionnelles de la situation humanitaire catastrophique au Kosovo, telle que décrite dans la résolution 1199 du Conseil de sécurité de l'ONU du 23 septembre 1998. Dans cette résolution ainsi que dans la résolution 1203 du 24 octobre 1998 adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, il est clairement indiqué que la situation au Kosovo représente une menace sérieuse pour la paix et la sécurité dans la région.

La participation à l'opération de l'OTAN contre la Yougoslavie en 1999 n'a pas été une décision facile pour l'Allemagne. Toutefois, compte tenu de la situation particulière de l'époque, c'était le seul moyen de mettre fin à la catastrophe humanitaire dévastatrice et aux violations massives des droits humains au Kosovo. Ne pas agir aurait été irresponsable.

Monsieur le Président,

Chaque vie humaine perdue a été et reste une tragédie. Nous pleurons toutes les victimes civiles et adressons nos condoléances à leurs familles.

Honorons la mémoire de ceux qui ont perdu la vie en œuvrant ensemble à un avenir de paix et de prospérité pour nos enfants et nos voisins. La meilleure façon d’y parvenir est que les autorités du Kosovo et de la Serbie participent de manière constructive au dialogue mené par l’Union européenne afin de parvenir à une normalisation complète des relations entre leurs pays.

Au sein de l’Union européenne et avec la communauté internationale, la République fédérale d’Allemagne soutiendra les populations de la région sur la voie d’une paix durable dans une perspective européenne commune. La Ministre des affaires étrangères, M^{me} Baerbock, a clairement souligné cet engagement du Gouvernement fédéral lors de sa visite dans la région du 9 au 11 mars.

Merci.

Monsieur le Président, je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.



1364^e séance plénière

Journal n° 1364 du CP, point 3 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Monsieur le Président,

La succession de conflits à caractère ethnique qui ont suivi l'éclatement de la Yougoslavie reste une période difficile et troublée de l'histoire récente de l'Europe. Nous pensons aux nombreuses vies humaines perdues dans ces conflits tragiques, aux maisons détruites, aux familles déchirées et aux millions de personnes déplacées. Les efforts visant à se relever des conséquences de ces conflits se poursuivent à ce jour, notamment dans le cadre de l'OSCE, afin de construire un avenir pacifique, stable et prospère pour la région des Balkans occidentaux.

À l'époque, le conflit au Kosovo avait eu des conséquences humanitaires majeures, notamment la mort de civils et des déplacements massifs. Le Conseil de sécurité de l'ONU s'était dit préoccupé par la gravité de la situation humanitaire au Kosovo et par l'augmentation du nombre de réfugiés, ainsi que par la menace que cela représentait pour la sécurité internationale.

L'opération Force alliée, mission aérienne à laquelle le Canada a participé, faisait suite aux efforts déployés par l'ONU et le Groupe de contact pendant plus d'un an en vue de trouver une solution pacifique au conflit et d'empêcher une catastrophe humanitaire au Kosovo. L'opération devait mettre fin à la violence et à la répression à grande échelle. Après cette opération aérienne, une mission de maintien de la paix dirigée par l'OTAN, la KFOR, a été lancée pour assurer la sûreté et la sécurité au Kosovo.

Monsieur le Président, c'est précisément en raison du coût des conflits que nous ne devons jamais oublier le passé. Nous devons en tirer les enseignements et aller de l'avant ensemble en prenant des engagements positifs en faveur d'une paix durable et stable. Nous pourrions ainsi nous employer ensemble à honorer les sacrifices de ceux qui ont perdu la vie et de ceux dont la vie a été à jamais bouleversée par la tragédie de ce conflit.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1364
24 March 2022
Annex 25

FRENCH
Original: ENGLISH

1364^e séance plénière
Journal n° 1364 du CP, point 3 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

Monsieur le Président,

Comme mon pays a été mentionné par le distingué représentant albanais, je voudrais exercer mon droit de réponse.

Le « nettoyage ethnique » en Bosnie-Herzégovine n'est pas la conséquence directe d'une action ponctuelle menée par un seul gouvernement ou régime dans l'ancienne République fédérale socialiste de Yougoslavie dans les années 90, mais la conséquence de crimes de guerre qui ont été commis par toutes les parties au conflit pendant la guerre civile en Bosnie-Herzégovine. Les résultats de ce nettoyage ethnique mutuel sont clairement apparus dans le dernier recensement de la population de mon pays, réalisé en 2013.

J'ai moi-même été victime de nettoyage ethnique, mais cela n'est pas imputable aux actions des gouvernements des pays voisins.

Merci, Monsieur le Président.



1364^e séance plénière

Journal n° 1364 du CP, point 3 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE

Monsieur le Président,

À l'origine, nous n'avions pas l'intention de soulever une question d'actualité au cours de la présente réunion du Conseil permanent. Toutefois, l'évolution de la situation sur la ligne de contact du Haut-Karabakh nous a décidé à le faire.

Chers collègues,

Dans le contexte d'une profonde crise de sécurité en Europe, alors que la situation en Ukraine mobilise, à juste titre, l'essentiel de l'attention des États participants de l'OSCE, la délégation arménienne est une fois de plus obligée d'attirer l'attention du Conseil permanent sur les récentes actions provocatrices menées par les forces armées azerbaïdjanaises sur la ligne de contact en Artsakh.

En plus de la crise humanitaire imminente en Artsakh due à l'interruption de l'approvisionnement en gaz par l'Azerbaïdjan, de la question non résolue des prisonniers de guerre arméniens, dont j'ai parlé hier, et de la destruction du patrimoine culturel arménien de l'Artsakh, d'autres faits se sont produits.

Vous savez peut-être qu'hier, en fin d'après-midi, les forces azerbaïdjanaises ont infiltré le village de Parukh en Artsakh, en violation flagrante de la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020 sur un cessez-le-feu, qui prévoyait que les forces devaient rester sur les positions qu'elles occupaient au moment de sa signature.

Les gardiens de la paix russes ont tenté en vain de négocier avec la partie azerbaïdjanaise pour l'inciter à retirer ses forces du village et à les ramener sur leurs positions antérieures.

Hier soir et pendant la nuit, les forces armées azerbaïdjanaises ont tenté de poursuivre leur progression. Les militaires azerbaïdjanais ont ouvert le feu sur les positions de l'armée de défense de l'Artsakh, à l'aide d'armes à feu de différents calibres et de drones de combat. Les forces de l'Artsakh ont été contraintes de faire face à l'agresseur afin de stopper sa progression. En conséquence, deux soldats de l'armée de défense du Haut-Karabakh ont été tués et 14 ont été blessés.

Ce matin, à 9 heures, heure locale, la situation était relativement calme, même si elle reste tendue.

Le Ministère arménien des affaires étrangères a publié deux déclarations hier et aujourd'hui soulignant que ces actions agressives de l'Azerbaïdjan démontraient une fois de plus que les autorités de Bakou continuaient de violer gravement la déclaration trilatérale, qui prévoyait la cessation des hostilités, le maintien des parties sur leurs positions initiales et le déploiement d'un contingent de maintien de la paix de la Fédération de Russie le long de la ligne de contact du Haut-Karabakh.

Le Ministère a souligné que ces actions avaient été précédées par l'interruption complète par l'Azerbaïdjan du seul gazoduc approvisionnant l'Artsakh, la prise pour cible d'infrastructures civiles à l'aide d'armes de gros calibre, des menaces de terreur contre les Arméniens de l'Artsakh et d'autres mesures de nettoyage ethnique.

Compte tenu de l'aggravation brutale de la situation de sécurité en Europe, ces actions des autorités azerbaïdjanaises mettent gravement en danger la stabilité et la paix régionales.

Nous attendons que, dans la zone où les provocations ont eu lieu et qui relèvent de leur compétence, les forces russes de maintien de la paix prennent des mesures pour veiller à ce que les troupes azerbaïdjanaises retournent immédiatement à leurs positions initiales et respectent les engagements pris dans le cadre de la déclaration trilatérale.

Nous condamnons fermement cette escalade non provoquée et demandons à l'Azerbaïdjan d'abandonner sa politique maximaliste et agressive, et de participer, de bonne foi, à des négociations sur toutes les questions qui relèvent et découlent du conflit du Haut-Karabakh.

Nous demandons au Président en exercice, aux institutions et structures exécutives de l'OSCE, à nos partenaires et à la communauté internationale en général d'évaluer clairement les actions provocatrices de l'Azerbaïdjan visant à saper le processus de paix, et de soutenir les efforts visant à établir la paix dans le Caucase du Sud et à parvenir à un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh.

Nous réaffirmons que le Gouvernement arménien est déterminé à déployer tous les efforts nécessaires pour instaurer la paix et la prospérité dans notre région. À cette fin, le Gouvernement a adopté une stratégie visant à ouvrir une ère de développement pacifique pour la région et entreprend résolument les démarches nécessaires dans cette direction. Parvenir à une paix durable dans la région est l'une des priorités de notre gouvernement.

Merci.

1364^e séance plénière

Journal n° 1364 du CP, point 6 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION KAZAKHSTANAISE

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais informer le Conseil permanent que le 16 mars 2022, le Président Kassym-Jomart Tokayev a prononcé son discours annuel sur l'état de la nation, intitulé « Nouveau Kazakhstan : la voie du renouveau et de la modernisation ».

Hier, dans notre déclaration faite en réponse au rapport du Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, Matteo Mecacci, nous avons déjà présenté plusieurs initiatives majeures entreprises au Kazakhstan en lien avec la dimension humaine.

Aujourd'hui, nous souhaitons attirer votre attention sur certains éléments clés du discours susmentionné du Président Tokayev, en particulier sur les résultats préliminaires de l'enquête concernant les événements tragiques de janvier et les diverses mesures visant à poursuivre la modernisation économique et politique du Kazakhstan.

Il est évident que les événements tragiques de janvier ont constitué un défi et une menace graves pour la stabilité et l'indépendance de notre pays. S'agissant des résultats préliminaires de l'enquête en cours, le Président Tokayev a estimé que, parmi les personnes impliquées dans la tentative de coup d'État en janvier, certains hauts fonctionnaires avaient commis un acte de trahison envers l'État et la société, empêché les forces de l'ordre d'agir conformément à la loi et fourni aux dirigeants du pays de fausses informations sur la situation sur le terrain. Il a souligné que tous les responsables seraient traduits en justice, quelle que soit leur position dans la société.

À la suite des événements de janvier, le Président Tokayev s'est engagé à construire un nouveau Kazakhstan. Cela signifie qu'il faut s'efforcer de mettre en place une économie plus résiliente et plus diversifiée, qui garantisse l'égalité des chances pour tous les citoyens, une société plus juste et un système politique plus vivant, plus dynamique et plus réactif. Afin d'atteindre ces objectifs, le Président a présenté plusieurs initiatives visant à résoudre des problèmes sociaux et économiques cruciaux, tels que les inégalités et la pauvreté, et à assurer le bien-être de la population kazakhstanaise à long terme.

Le Président a présenté un certain nombre de réformes et d'initiatives politiques de grande envergure qui nécessitent jusqu'à 30 amendements à la Constitution et sont destinées à poursuivre la transformation de notre pays.

Monsieur le Président,

S'agissant des réformes politiques, le Président Tokayev a souligné que le Kazakhstan ne changerait pas de voie et accélérerait les transformations systémiques dans tous les domaines de la vie. En conséquence, il a présenté un programme de modernisation complète du système politique du pays, que nous souhaitons partager avec vous au Conseil permanent aujourd'hui.

Ce programme comprend les aspects suivants :

- La transition d'un régime superprésidentiel à une république présidentielle disposant d'un parlement fort. Pour reprendre les propos de notre Chef d'État, un tel système permettra d'instaurer un équilibre optimal des pouvoirs des institutions et contribuera au développement durable du pays ;
- Une législation qui oblige le Président en exercice à résilier son adhésion à tout parti politique pendant toute la durée de son mandat. Cette norme favorisera la concurrence politique et garantira le développement de tous les partis sur un pied d'égalité ;
- Les gouverneurs et maires, ainsi que leurs adjoints, ne seront pas autorisés à occuper des postes dans les antennes des partis. Cela encouragera la mise en place d'un système multipartite ;
- Les membres de la famille proche du président en exercice ne seront pas autorisés à occuper des postes de hauts fonctionnaires et de gestionnaires dans le secteur parapublic. Cela contribuera à prévenir la corruption et le népotisme ;
- L'indépendance des gouverneurs provinciaux et locaux sera renforcée. Par exemple, le Président est actuellement habilité à révoquer les chefs de districts et d'entités rurales. Ces dispositions juridiques devraient être supprimées ;
- Une Cour constitutionnelle sera créée. En plus de pouvoir faire appel au Président et au Parlement comme c'est le cas actuellement, le Procureur général et le Commissaire aux droits de l'homme pourront faire appel à la Cour ;
- Une réduction du quota des nominations présidentielles au Sénat de 15 à 10 sénateurs sera approuvée afin de donner une voix plus forte aux groupes sociaux qui sont sous-représentés au Parlement ;
- Le Sénat ne devrait approuver ou rejeter que les lois déjà adoptées par le Majilis (chambre basse du Parlement kazakhstanais). Par conséquent, le Majilis est habilité à adopter des lois ;
- La création d'une Chambre suprême des comptes devrait renforcer le contrôle parlementaire sur l'exécution du budget de l'État ;

- La loi sur les médias sera révisée afin que les médias du Kazakhstan deviennent plus compétitifs et plus indépendants ;
- Les peines prévues pour les violences faites aux femmes et aux enfants seront alourdies ;
- Une participation plus large des organisations non gouvernementales et des militants de la société civile à l'élaboration et à la mise en œuvre des réformes sera assurée ;
- Un décret sur la poursuite de la dé-bureaucratiation du secteur public sera publié ;
- La mise au point d'un nouvel ensemble de réformes structurelles dans l'économie et l'administration publique est en cours ; il tiendra compte de la stratégie de modernisation politique.

Il convient de noter que les réformes proposées traduisent le large éventail de points de vue existant dans la société kazakhstanaise et constituent la suite logique des transformations déjà entamées pour faire face à deux tâches urgentes : promouvoir une démocratisation cohérente et assurer la stabilité et la gérabilité de l'État.

Le Kazakhstan est actuellement confronté à des difficultés financières et économiques sans précédent en raison d'une forte aggravation de la situation géopolitique. Les sanctions sévères entraînent déjà des coûts importants non seulement pour les pays, mais aussi pour l'ensemble de l'économie mondiale.

Aujourd'hui, mon pays s'est engagé sur la voie des réformes politiques, sociales et économiques à grande échelle afin de créer un État démocratique, transparent, résilient et responsable, ainsi qu'une société civile dynamique.

Merci, Monsieur le Président.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.